

RÉFÉRENTIEL COMMUN DU LOGEMENT ADAPTÉ ET ADAPTABLE

EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE





INTRODUCTION

Garantir à chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois un logement réellement accessible et adapté à ses besoins est un enjeu essentiel pour une Région véritablement inclusive. Pour les personnes en situation de handicap ou en perte de mobilité, cet enjeu s'avère d'autant plus crucial que la sécurité, l'autonomie au quotidien et donc la qualité de vie dépendent directement de la manière dont leur logement est conçu.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'absence d'un référentiel commun a conduit à une grande hétérogénéité des pratiques. Un logement présenté comme « adapté » dans un projet ne l'est pas nécessairement selon les mêmes standards dans un autre. Cette situation ne peut que créer de l'incertitude pour les habitantes et les habitants, mais aussi pour les concepteurs, les gestionnaires publics et l'ensemble du secteur du logement.

C'est pour répondre à ce manque que j'ai décidé, dans le cadre du Plan Handistreaming adopté par le gouvernement bruxellois, de lancer l'élaboration d'un référentiel commun du logement adapté et adaptable. Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite entre les associations expertes en accessibilité, comme AccessAndGo-ABP, Atingo et Plain-Pied, et les principaux acteurs régionaux du logement, dont la SLRB, Citydev.brussels et le Fonds du Logement.

Le présent référentiel a pour objectif de définir des critères clairs, harmonisés et applicables pour trois catégories de logements :

- Le logement adapté, pensé dès sa conception pour une personne en fauteuil roulant manuel ou électrique, avec des surfaces de circulation et des aménagements structurels prévus ;
- Le logement adaptable, conçu pour être transformé facilement en logement adapté, sans toucher aux structures portantes ni aux réseaux techniques ;
- Le logement conforme au RRU, répondant aux critères du Règlement Régional d'Urbanisme pour les parties communes et l'entrée du logement, mais sans garantie d'accessibilité à l'intérieur.

En dotant la Région d'un cadre partagé, nous offrons aux concepteurs une base solide pour développer des logements qui évoluent avec leurs occupants, nous favorisons le maintien à domicile et nous anticipons les besoins futurs pour éviter des adaptations coûteuses ou imprévues.

Ce référentiel constitue une étape importante vers une Région réellement inclusive, où l'égalité d'accès au logement n'est plus une ambition, mais une réalité.

Nawal Ben Hamou
Secrétaire d'État à l'égalité des chances



TABLE DES MATIÈRES

Définitions des différents types de logement :.....	4
• Un logement adapté.....	4
• Un logement adaptable	4
• Un logement conforme au RRU.....	4
Définitions de termes techniques	5
Mode d'emploi	6

Partie I - Le logement adaptable..... 8

Fiche critères 0 - Les communs	9
Fiche critères 1 - La porte d'entrée du logement	10
Fiche critères 2 - Les circulations dans le logement....	11
Fiche critères 3 - Le hall d'entrée	12
Fiche critères 4 - Le débarras	13
Fiche critères 5 - Les équipements du logement.....	13
Fiche critères 6 - Le séjour.....	14
Fiche critères 7 - La cuisine adaptable	15
Fiche critères 8 - La salle de bain adaptable.....	16
Fiche critères 9 - La ou les chambre(s)	20
Fiche critères 10 - La porte d'accès à l'espace privatif extérieur.....	22
Fiche critères 11 - Toutes les portes intérieures du logement – partie adaptable	23

Partie II - Le logement adapté

25

Fiche critères 0 - Les communs	26
Fiche critères 1 - La porte d'entrée du logement	27
Fiche critères 2 - La circulation dans le logement.....	28
Fiche critères 3 - Le hall d'entrée	29
Fiche critères 4 - Le débarras	30
Fiche critères 5 - Les équipements	30
Fiche critères 6 - Le séjour.....	31
Fiche critères 7 - La cuisine adaptée	32
Fiche critères 8 - La salle de douche/toilette adaptée	34
Fiche critères 9 - La ou les chambre(s)	36
Fiche critères 10 - La porte d'accès à l'espace privatif extérieur.....	38
Fiche critères 11 - Toutes les portes intérieures du logement.....	39

Partie III Check-list de vérification..... 41

1. La check-list de vérification des communs	42
2. La check-list de vérification du logement adaptable ..	48
3. La check-list de vérification du logement adapté	66

Partie IV Grille de résultats

86



Définition des différents types de logement

- **Un logement adapté** est un logement pensé dès le départ pour une personne en fauteuil roulant.

Il offre l'espace nécessaire pour se déplacer facilement et prévoit des points d'ancrage solides pour installer, au besoin, des équipements comme des barres d'appui ou un siège de douche.

Ces aménagements spécifiques sont ajoutés selon les besoins de chaque habitant au moment d'entrer dans le logement.

- **Un logement adaptable** est un logement pensé dès le départ pour pouvoir être transformé facilement en logement adapté.

Il doit permettre des transformations :

- ✓ Sans toucher aux structures portantes.
- ✓ Sans modifier les trémies communes ni les réseaux techniques.
- ✓ Sans réduire le nombre de pièces de vie.

Une seule exception : la salle de bain et la toilette attenante peuvent être fusionnées pour créer un sanitaire adapté, à condition que cela soit prévu dès le départ et intégré au dossier d'intervention ultérieure (DIU).

- **Un logement « conforme au RRU »** est un logement qui respecte les normes PMR du Règlement Régional d'urbanisme (RRU). Toutefois l'accessibilité ne concerne que les parties communes.

Concrètement, cela signifie :

- ✓ L'accessibilité est garantie jusqu'à la porte d'entrée du logement.
- ✓ Cela concerne les logements au rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur.
- ✓ L'intérieur du logement n'est pas couvert par ces normes, son accessibilité n'est donc pas assurée.

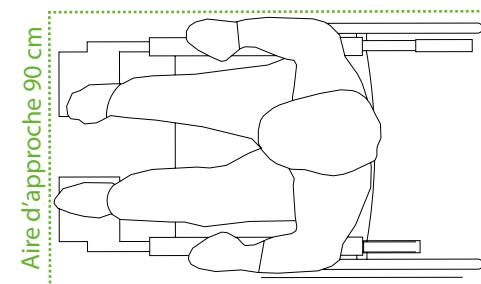


Définition de termes techniques

- **Aire de rotation (AR)** : Espace nécessaire pour permettre à une personne en fauteuil roulant de se positionner devant un équipement, faire demi-tour, ouvrir une porte.

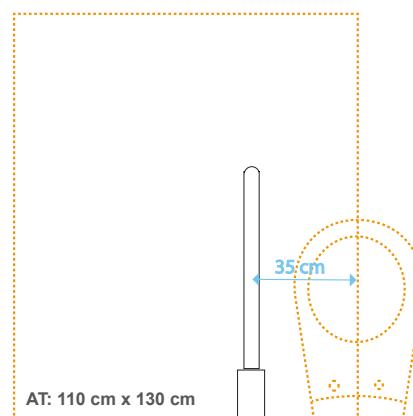


- **Aire d'approche** : Espace nécessaire pour permettre à une personne de s'approcher d'un équipement. Le demi-tour ne sera possible que si une aire de rotation est présente à proximité.

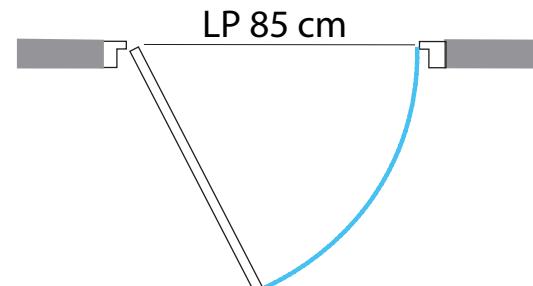


- **Surface réservée** : Espace qui devra être libéré au moment du passage du logement adaptable en logement adapté. Généralement, cet espace en version adaptable est encombré par du mobilier qui doit pouvoir retrouver une place (prédéfinie) dans le logement.

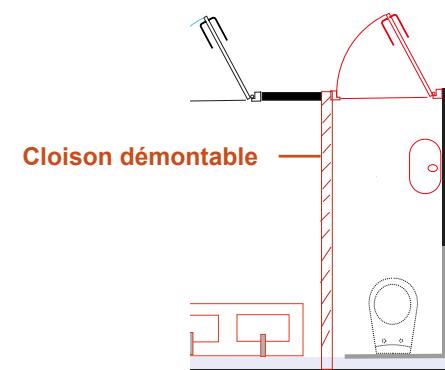
- **Aire de transfert (AT)** : Espace nécessaire pour permettre à une personne de placer son fauteuil roulant à côté d'une assise afin de se transférer sur celle-ci.



- **Largeur de libre passage (LP)** : Distance la plus petite présente à l'ouverture d'une porte ou d'un passage entre 2 pièces. Dans le cas d'une porte, cette distance se mesure entre le battant de la porte ouverte et le listel opposé.



- **Cloison démontable** : Généralement présente entre la salle de bain et la toilette ou un dressing et la chambre, la cloison ne comprend aucune technique et est réalisée dans un matériau facilement démontable.



Mode d'emploi

Le référentiel se compose de 4 parties par type de logement :

1. Des fiches de critères permettant de savoir par élément/pièce les attentes pour un logement adaptable et un logement adapté.
2. Une check-list de vérification des communs si le logement se trouve dans un immeuble de logements.
3. Une check-list de vérification des critères attendus par élément/pièce du logement en vue de vérifier s'il peut être considéré comme adapté ou adaptable.
4. Une grille d'analyse permettant de synthétiser l'audit et ainsi arriver à son résultat d'adaptation.

Comment sont présentés les critères :

Pour chaque élément ou pièce du logement, une fiche critères a été établie. Cette fiche reprend l'ensemble des normes à respecter ainsi que des schémas lorsque ceux-ci semblaient nécessaires afin d'illustrer les concepts.

Comment utiliser les check-lists :

La check-list est un outil mis à disposition du porteur du projet pour vérifier si le logement répond aux critères du logement adapté. La vérification peut se faire dans un premier temps sur plan pour vérifier les éléments architecturaux mais celle-ci devra se compléter par une visite sur site lorsque le bâtiment est terminé afin de pouvoir valider l'ensemble des équipements.

Pour déterminer si un logement est adaptable/adapté, il faut dans un premier temps remplir la check-list des communs :

- ▶ Si les communs sont conformes, la vérification du logement peut commencer.
- ▶ Si les communs ne sont pas conformes, les manquements observés dans les communs doivent être corrigés/revisés avant toute chose.

Ensuite, il faut remplir la check-list du logement :

- ▶ Si des manquements sont relevés dans le logement, ceux-ci devront être mentionnés en vue d'être corrigés/revisés pour pouvoir catégoriser le logement comme adaptable/adapté.

Pour chaque élément ou pièce, les critères ont été convertis en question. Le contrôleur vérifie sur place si le critère est atteint ou pas. Dans la colonne réponse, il choisit la bonne réponse en la cochant ou entourant. La première colonne de réponse reprend le critère attendu en tenant compte des options possibles, la seconde colonne permet de dire que le critère n'est pas atteint. La colonne « attendu » résume le

critère attendu et donne des explications complémentaires si celles-ci sont nécessaires.

Pour chaque élément ou critère, lorsque le tableau est complété, il est possible d'indiquer le nombre de points de conformité et non-conformité atteint et ainsi de déterminer si l'élément/pièce répond à l'ensemble des critères attendus.

Comment utiliser la grille d'analyse :

Lorsque tout l'audit est terminé, le contrôleur peut reporter ses résultats dans la grille d'analyse, identifier les manquements éventuels et arriver ainsi de façon synthétique au résultat final : à savoir si le logement peut être considéré comme adapté ou adaptable.

Partie I

LE LOGEMENT ADAPTABLE

Le logement adaptable

Un logement adaptable est un logement pensé dès le départ pour pouvoir être transformé facilement en logement adapté.

Il doit permettre des transformations :

- ✓ Sans toucher aux structures portantes.
- ✓ Sans modifier les trémies communes ni les réseaux techniques.
- ✓ Sans réduire le nombre de pièces de vie.

Une seule exception : la salle de bain et la toilette attenante peuvent être fusionnées pour créer un sanitaire adapté, à condition que cela soit prévu dès le départ et intégré au dossier d'intervention ultérieure (DIU).

Un logement adaptable doit répondre à l'ensemble des normes décrites dans les fiches conseils ci-après pour les pièces suivantes :

- ▶ Les communs de l'immeuble
- ▶ La porte d'entrée de l'immeuble
- ▶ Les circulations dans le logement
- ▶ Les différentes portes dans le logement
- ▶ Le hall d'entrée
- ▶ Le débarras
- ▶ Les équipements
- ▶ Le séjour
- ▶ La cuisine
- ▶ La/ les chambre(s)
- ▶ L'accès à l'espace privatif extérieur : terrasse, balcon, jardin

Remarques importantes :

Dans les fiches conseils, il est régulièrement mentionné la notion de «surface réservée». Ceci signifie que l'espace devra être libéré au moment du passage du logement adaptable en logement adapté. Généralement, cet espace en version adaptable est encombré par du mobilier qui doit pouvoir retrouver une place (prédéfinie) dans le logement.

Un autre principe propre au logement adaptable est la cloison démontable, généralement présente entre la salle de bain et la toilette ou un dressing et la chambre, ceci signifie que la cloison ne comprend aucune technique et est réalisée dans un matériau facilement démontable.

Fiche critères 0 **Les communs**



La porte d'entrée de l'immeuble

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement tant côté extérieur qu'intérieur.
- ▶ Le poids d'usage de la porte est < ou = à 5kgF. A défaut, une automatisation de la porte doit être prévue.
- ▶ Du côté extérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Du côté intérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Si la poignée est classique en forme de J, elle sera à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Les bords de la poignée doivent être arrondis.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm de part et d'autre de la porte.
- ▶ La porte est battante
- ▶ Le franchissement de la porte se fait de plain-pied. Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté.

Les couloirs

- ▶ Les couloirs assurent un passage libre d'une largeur minimale de 120 cm tant que toutes les portes donnant sur le couloir sont desservies par une aire de rotation de 150 cm.
- ▶ La circulation doit se faire de plain-pied.

Les portes présentes dans les circulations

- ▶ Les portes présentent un libre passage de 85 cm, feuille de porte de 93 cm, baie de 100 cm.
- ▶ Le franchissement se fait de plain-pied.
- ▶ La poignée doit être facilement préhensible, par exemple en forme de J, à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Tant du côté intérieur qu'extérieur des pièces desservies:
 - Une aire de rotation de 150 cm de diamètre est présente en dehors de son débattement.
 - Le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
 - La profondeur de dépassement du mur par rapport aux feuilles de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.

Ascenseur éventuel

- ▶ La cabine a une dimension de 110 cm de large sur 140 cm de profondeur.
- ▶ Les portes sont coulissantes et automatiques et offrent un libre passage de 90 cm.
- ▶ La porte a un bord sensible au contact.
- ▶ Les boutons d'appel sont à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm, à 50 cm d'un angle rentrant. En extérieur, le bouton d'appel est desservi par une aire de rotation de 150 cm.

La boîte aux lettres

- ▶ La boîte aux lettres du logement adaptable doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm. Son dispositif d'ouverture doit être à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm du sol et à 50 cm d'un angle rentrant.

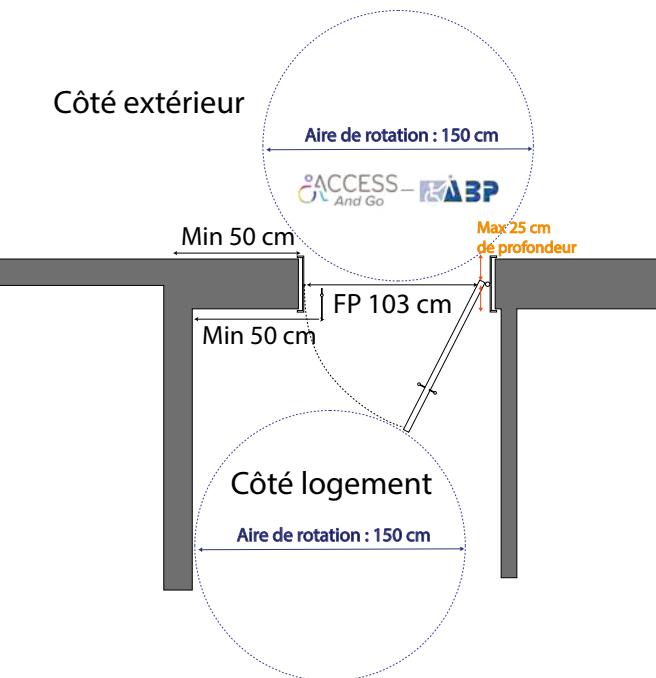
Fiche critères 1 La porte d'entrée du logement

 Check list

Les critères

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement tant côté extérieur qu'intérieur du logement. Dans le logement, l'aire de rotation peut être réservée.
- ▶ Du côté extérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Du côté intérieur au logement, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm. Une exception est donnée pour la porte du logement, du côté intérieur, la longueur peut être prise entre le mur rentrant et la partie centrale de la poignée.
- ▶ Si la poignée est classique en forme de J, elle sera à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Les bords de la poignée doivent être arrondis.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm de part et d'autre de la porte.
- ▶ La porte est battante.
- ▶ Le franchissement de la porte se fait de plain-pied. Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté

Schéma type



Vue intérieure du logement



Fiche critères 2 Les circulations dans le logement

 Check list

Les critères

- ▶ Les couloirs assurent un passage libre d'une largeur minimale de 120 cm tant que les portes du logement sont desservies par une aire de rotation.

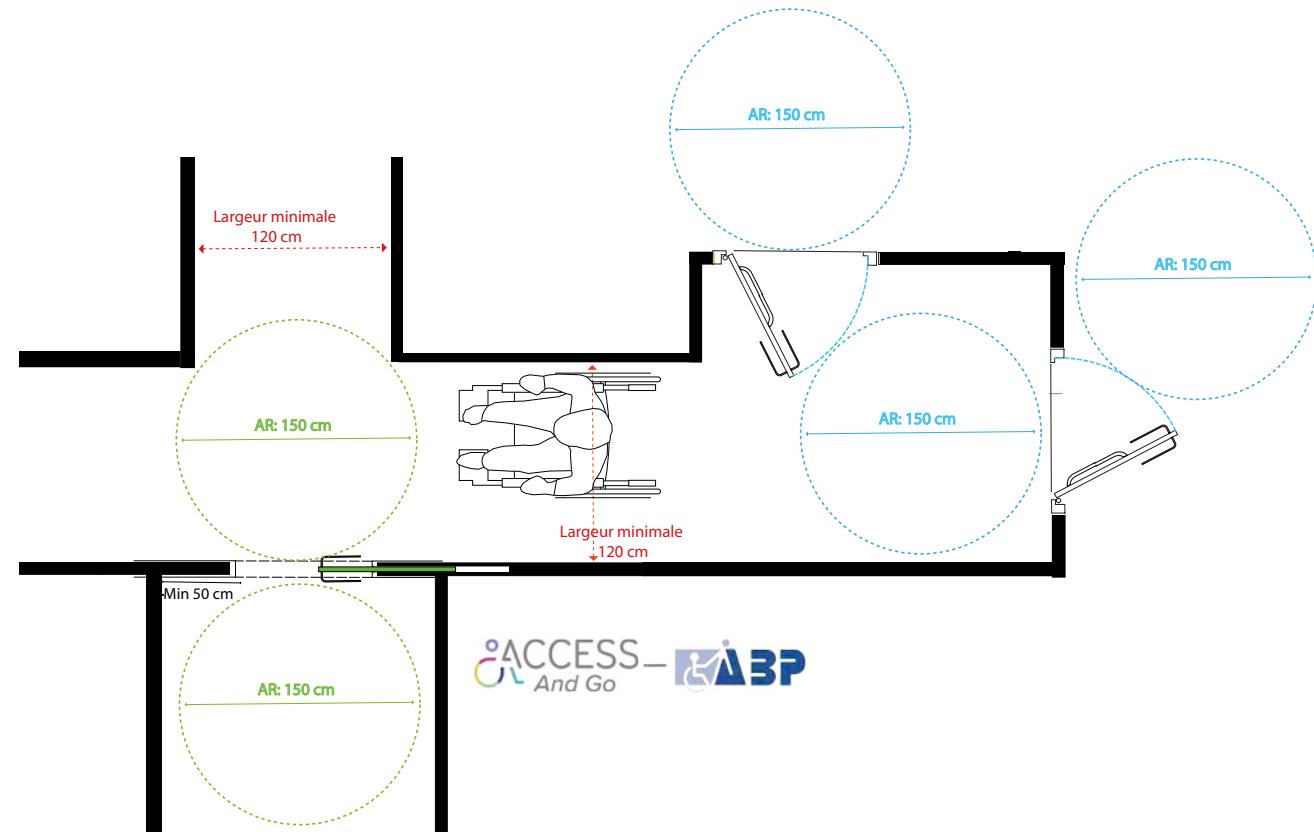
En version adaptable, les aires de rotation peuvent être réservées.

- ▶ La circulation dans le logement, en version adaptée, doit se faire de plain-pied.

Si le logement est sur plusieurs étages, le placement ultérieur d'un ascenseur domestique devra être possible. De ce fait, il faut prévoir l'emplacement de la future trémie :

- **Dimension minimale** : 160 sur 160 cm.
- **Localisation** : desservie à tous les étages par une aire de rotation de 150 sur 150 cm.
- **Au rez-de-chaussée** : Présence d'un décaissement suffisant pour garantir l'accès à la future cabine de plain-pied.
- **Aux étages** : le plancher à l'endroit de la future trémie doit être facilement démontable.

Schéma type



Fiche critères 3 Le hall d'entrée

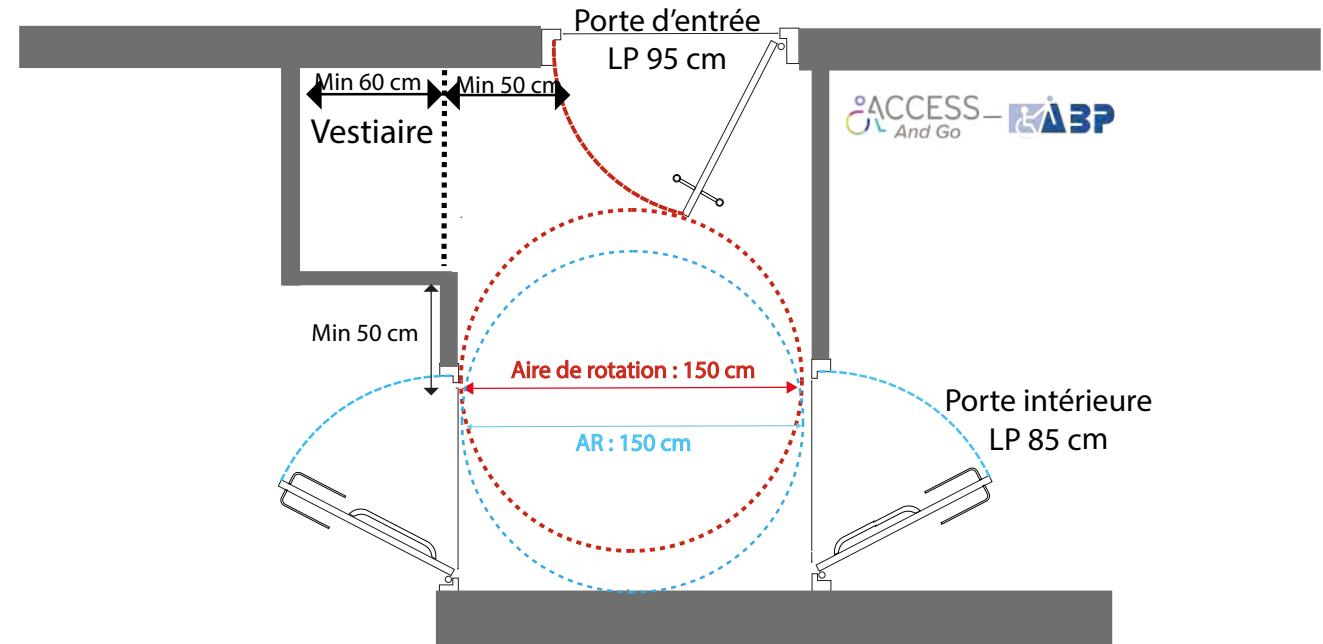
 Check list

Les critères

- ▶ Un hall d'entrée est obligatoire.
- ▶ Une aire de rotation « réservée » doit être présente dans le hall, en dehors du débattement de la porte d'entrée et des portes éventuelles donnant sur ce hall.
- ▶ Le hall doit être conçu de façon à comprendre, en version adaptée, une zone de vestiaire de :
 - **65 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **1 chambre**,
 - **90 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **2 chambres**,
 - **120 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **3 chambres**,
 - **150 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **4 chambres et plus**.

Schéma type

Hall d'entrée type - 2 chambres



Fiche critères 4 Le débarras

 Check list

Les critères

- ▶ Un débarras doit être présent dans le logement.
- ▶ Idéalement, il sera présent dans ou à proximité du hall d'entrée. Ce débarras est un espace supplémentaire au vestiaire.
- ▶ Cet espace de rangement a une dimension minimale de 100 cm de large sur 60 cm de profondeur.
- ▶ Il se présente soit sous la forme d'un placard encastré, soit en tant qu'espace libre au sol lorsqu'il se trouve dans la buanderie.
- ▶ Une aire de rotation « réservée » doit se situer juste devant cet espace.

Fiche critères 5 Les équipements du logement

 Check list

Les critères

- ▶ Dans le logement, un emplacement doit être prévu pour la machine à laver et le séchoir :
 - Les 2 appareils doivent être placés côté à côté.
 - Devant les appareils, une aire de rotation réservée devra être prévue.
- ▶ Dans chaque pièce du logement, au moins une prise doit pouvoir être rehaussée à 80 cm du sol et placée à 50 cm d'un angle rentrant (obstacle fixe, paroi, ...).
- ▶ Dans les studios et logements 1 chambre où la PMR peut vivre seule, les équipements tels que les interrupteurs et le thermostat doivent pouvoir être placés après adaptation comme suit
 - Entre 80 et 90 cm du sol.
 - À 50 cm d'un angle rentrant.

Une alternative à distance est acceptée : application gsm, domotique, ...

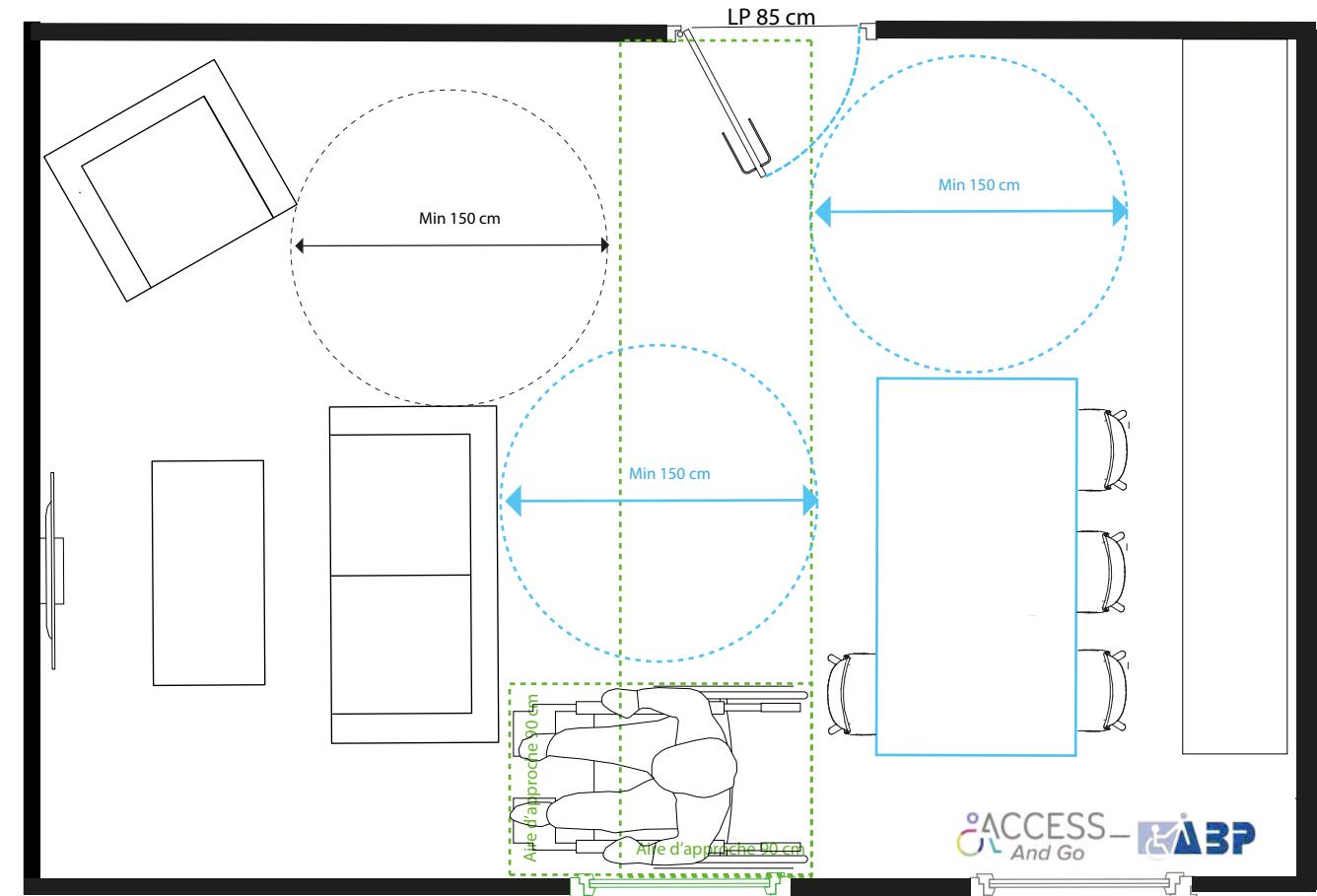
Fiche critères 6 Le séjour

Check list

Les critères

- ▶ La porte du séjour doit répondre aux critères d'une porte intérieure.
- ▶ Au moins un côté de la table de la salle à manger doit être desservi par une aire de rotation réservée.
- ▶ Une aire de rotation de 150 cm réservée doit être présente en dehors du mobilier tant dans la zone de prise de repas que dans la zone de séjour.
- ▶ Au moins une fenêtre de la pièce est accessible par une zone d'accès de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.

Exemple de configuration en version adaptée



Fiche critères 7 La cuisine adaptable

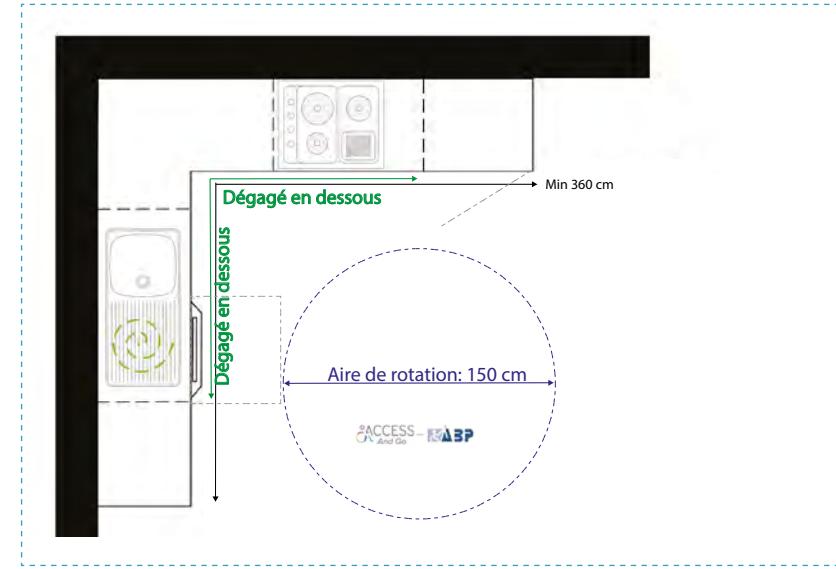
Check list

Les critères

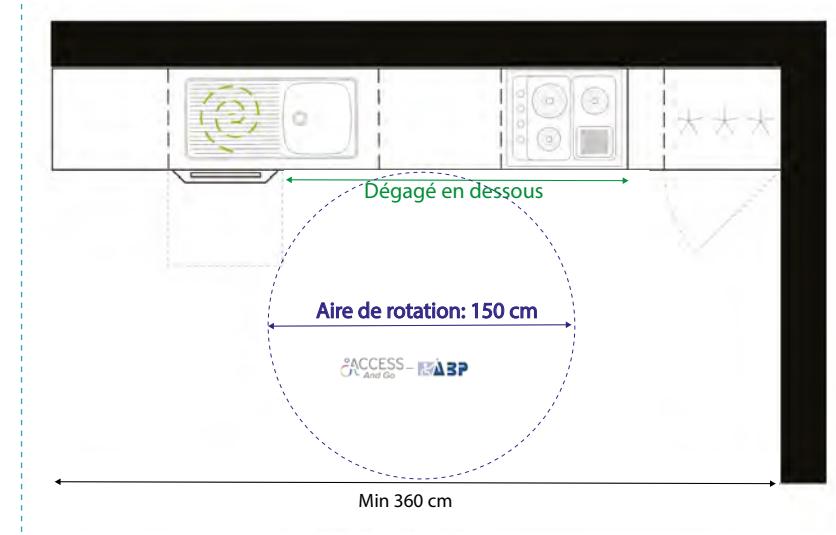
- ▶ La porte de la pièce (si présente) doit répondre aux critères d'une porte intérieure. Elle est de préférence coulissante.
- ▶ Une aire de rotation (réservée) est présente dans la pièce et dessert le mobilier et les équipements de la pièce.
- ▶ La cuisine doit avoir un revêtement de sol sur l'ensemble de sa superficie, même en dessous des meubles éventuels.
- ▶ Les arrivées d'eau rigides ainsi que l'évacuation seront encastrées dans le mur et arriveront à maximum 60 cm du sol de façon à permettre le placement ultérieur d'un plan de travail à une hauteur confortable pour une personne en fauteuil roulant (bord inférieur du plan de travail : 75 cm, bord supérieur à 80 cm du sol).
- ▶ La cuisine doit comprendre en mur libre : au minimum 360 cm d'un seul tenant ou en L. Ceci permettra l'installation d'un plan de travail comprenant un évier, une taque de cuisson et au moins un meuble de rangement. Ces équipements doivent être positionnables de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de manipuler des casseroles sans devoir les porter.
- ▶ Remarque : si la cuisine est équipée d'un îlot central non démontable, il doit être desservi par une aire de rotation dès la conception.

Exemples de configuration à pouvoir atteindre en version adaptée

En L :



D'un seul tenant :



Fiche critères 8 La salle de bain adaptable

 Check list

Remarques préalables

- ▶ Si le logement adaptable comprend plusieurs niveaux, la toilette ainsi que la salle de bain doivent être présents sur le même niveau que la chambre adaptable.
- ▶ Si pour passer en version adaptée, il faut fusionner la toilette avec la salle de bain, dans ce cas :
 - la toilette doit être contiguë à la salle de bain, et ;
 - le receveur de douche devra être le long du mur opposé à celui qui devra être démonté.
- ▶ Remarque à l'attention des usagers actifs également en Wallonie : l'attestation « construire adaptable » en vigueur en Wallonie exige que les critères liés à la douche après adaptation soient atteints dès le niveau adaptable.

Les critères avant adaptation

- ▶ La porte de la pièce (si présente) doit répondre aux critères d'une porte intérieure. Elle est de préférence coulissante.
- ▶ Les murs jouxtant l'espace de douche doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur pour permettre le placement du futur siège de douche et des barres d'appui.
- ▶ Les murs jouxtant la toilette doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur pour permettre le placement des barres d'appui.
- ▶ La partie douche/bain doit être conçue de façon à permettre le placement ultérieur d'un receveur de douche de plain-pied sans devoir effectuer des travaux lourds.
- ▶ Idéalement, le receveur de douche choisi répond dès le départ à un receveur adapté :
 - accessible de plain-pied avec une tolérance de 1 cm de ressaut ;
 - une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux ;
 - le sol est antidérapant ;
 - le receveur/espace de douche doit être d'au moins 90 cm de large sur 120 cm de profondeur.
- ▶ La robinetterie doit être prévue :
 - sur le côté le plus long du (futur) bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond ;
 - entre 90 et 95 cm du sol pour le robinet principal.
- ▶ Si la robinetterie d'origine n'est pas placée comme décrit ci-dessus, une arrivée d'eau chaude et d'eau froide supplémentaires doivent être prévues (en attente) de façon à permettre le déplacement ultérieur de la robinetterie à une hauteur conforme.
- ▶ Une prise de courant sera placée à proximité de la cuvette pour permettre le placement d'un WC japonais.

Fiche critères 8 La salle de bain adaptable

Check list

Les critères à atteindre en version adaptée

- ▶ La pièce comprend une aire de rotation qui peut empiéter sur les aires de transfert.
- ▶ L'aire de transfert du siège de douche et de la toilette doit être du même côté (de gauche à droite ou de droite à gauche).

L'espace de douche respecte les conditions suivantes :

- ▶ Accessible de plain-pied, une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux. Un receveur de douche extra plat est accepté s'il ne crée par un ressaut supérieur à 1 cm. Dans le cas d'un receveur de douche, l'aire de transfert de la toilette ne peut pas empiéter sur celui-ci.
- ▶ Une aire de transfert de minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large est libre d'obstacle. Cette aire de transfert se mesure par rapport à l'axe du futur siège de douche.
- ▶ Le sol est antidérapant.
- ▶ Le receveur/espace de douche doit être d'au moins 90 sur 120 cm.
- ▶ La robinetterie doit être prévue :
 - sur le côté le plus long du bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond ;
 - entre 90 et 95 cm du sol pour le robinet principal.

La toilette respecte les conditions suivantes:

- ▶ Une aire de transfert située dans l'axe de la porte, présentant une profondeur minimale de 130 cm et une largeur minimale de 110 cm mesurée à partir de l'axe de la cuvette ;
- ▶ La cuvette a le bord supérieur de la planche à 50 cm du sol, et ;
- ▶ Un passage libre d'une largeur minimale de 80 cm entre la cuvette et le lavabo.

Le lavabo:

- ▶ Le lavabo a une profondeur minimale de 55 cm.
- ▶ Le lavabo doit être desservi par une aire de rotation. Celle-ci peut passer sous le lavabo.
- ▶ L'espace sous celui-ci est laissé libre d'obstacle et présente une hauteur minimale de 75 cm sur une largeur de 60 cm.
- ▶ Les évacuations sont déportées le long du mur ou encastrées.
- ▶ La robinetterie est placée à une distance minimale de 50 cm, mesurée à partir de son axe et de toute paroi adjacente.



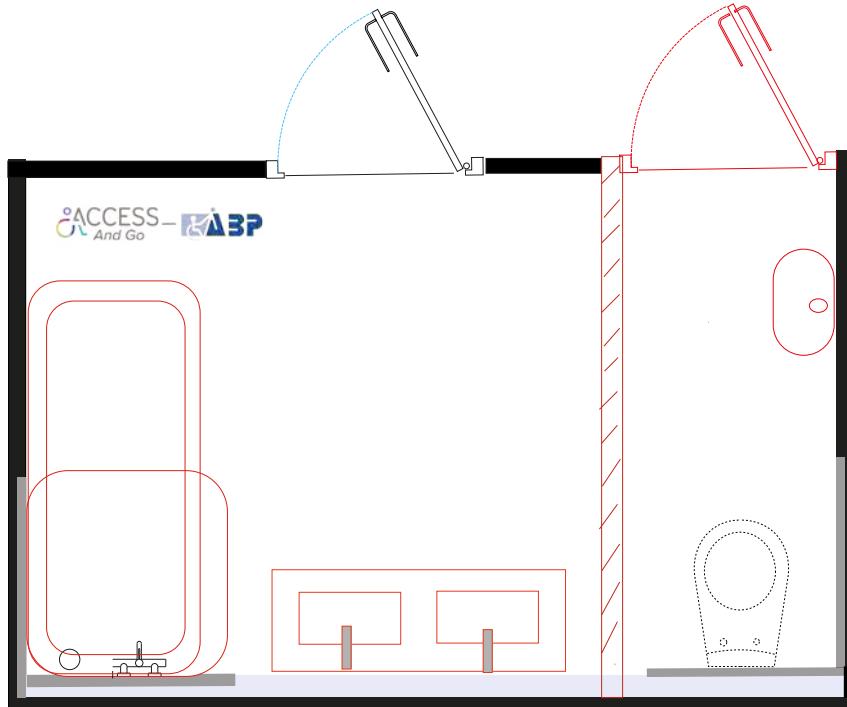
Fiche critères 8 La salle de bain adaptable

 Check list

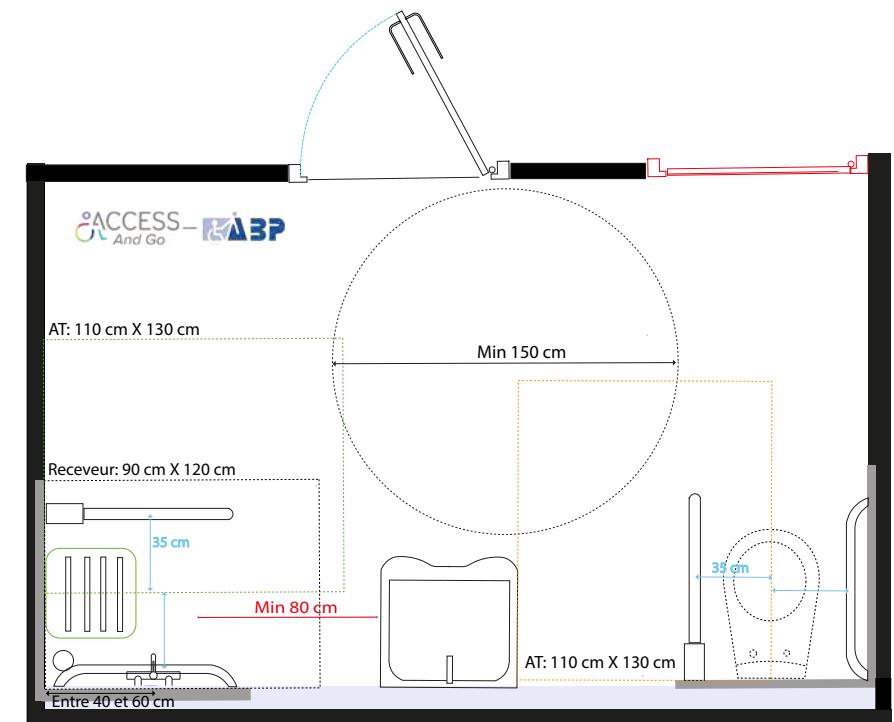
Exemples de configuration

- Salle de bain adaptable nécessitant une fusion entre la toilette et la salle de bain :

Avant :



Après :



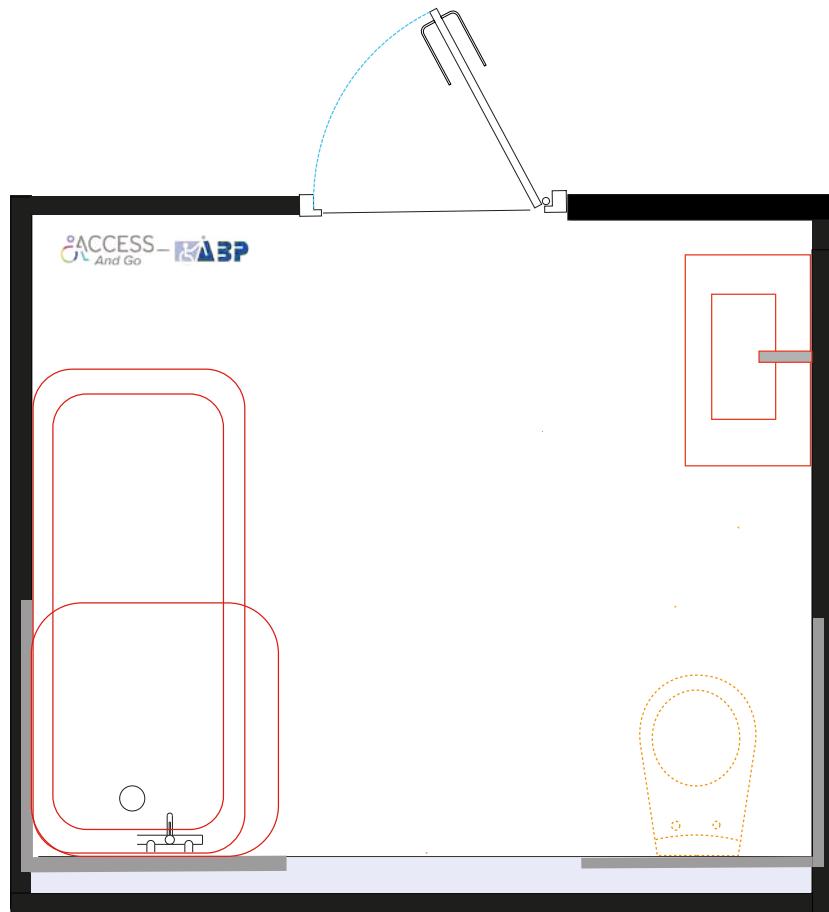
Fiche critères 8 La salle de bain adaptable

 Check list

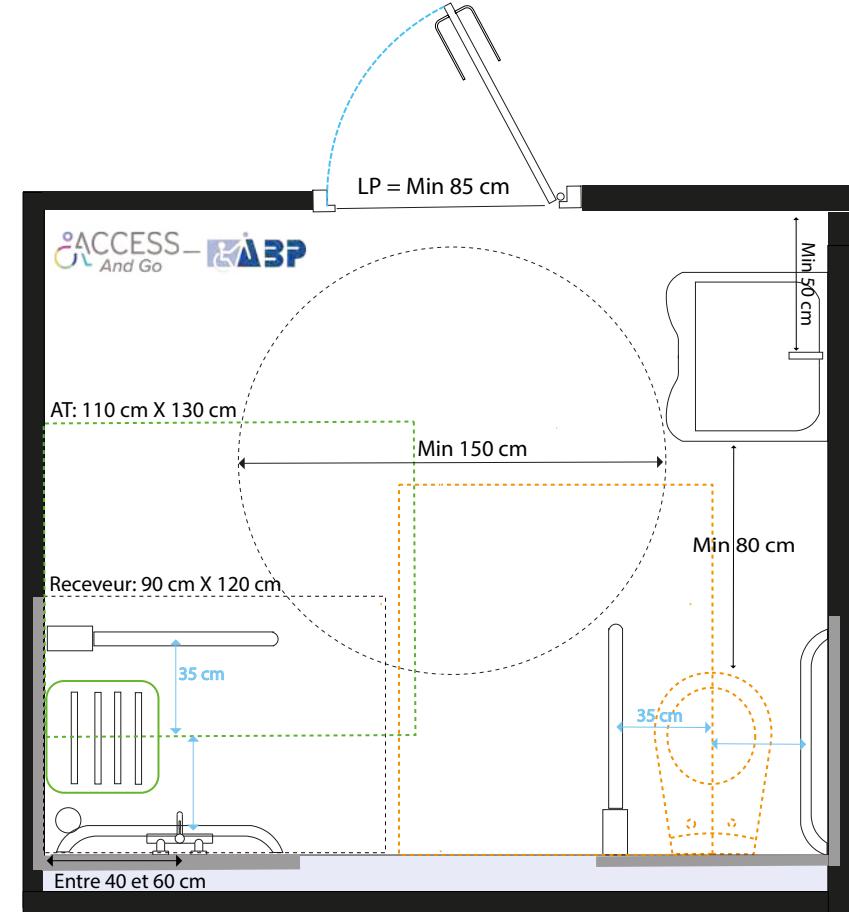
Exemples de configuration

- Salle de bain adaptable ne nécessitant pas de fusion de pièces :

Avant :



Après :



Fiche critères 9 La ou les chambre(s)

 Check list

Les critères

- ▶ Les portes de toutes les chambres du logement doivent répondre aux critères d'une porte intérieure. La porte de la chambre adaptable est de préférence coulissante.
- ▶ Si le logement comprend une chambre, la chambre sera adaptable. Si le logement comprend plusieurs chambres, au moins la chambre principale et une chambre secondaire seront adaptables. Les chambres excédentaires devront juste répondre aux critères de la porte intérieure.

La chambre adaptable :

- ▶ Au moins une fenêtre de la chambre est accessible par une zone d'accès réservée de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.
- ▶ Du côté de la future aire de transfert, une prise de courant et un interrupteur doivent être prévus à 60 cm du bord du lit, à 60 cm du sol.

Les critères de la chambre en version adaptée

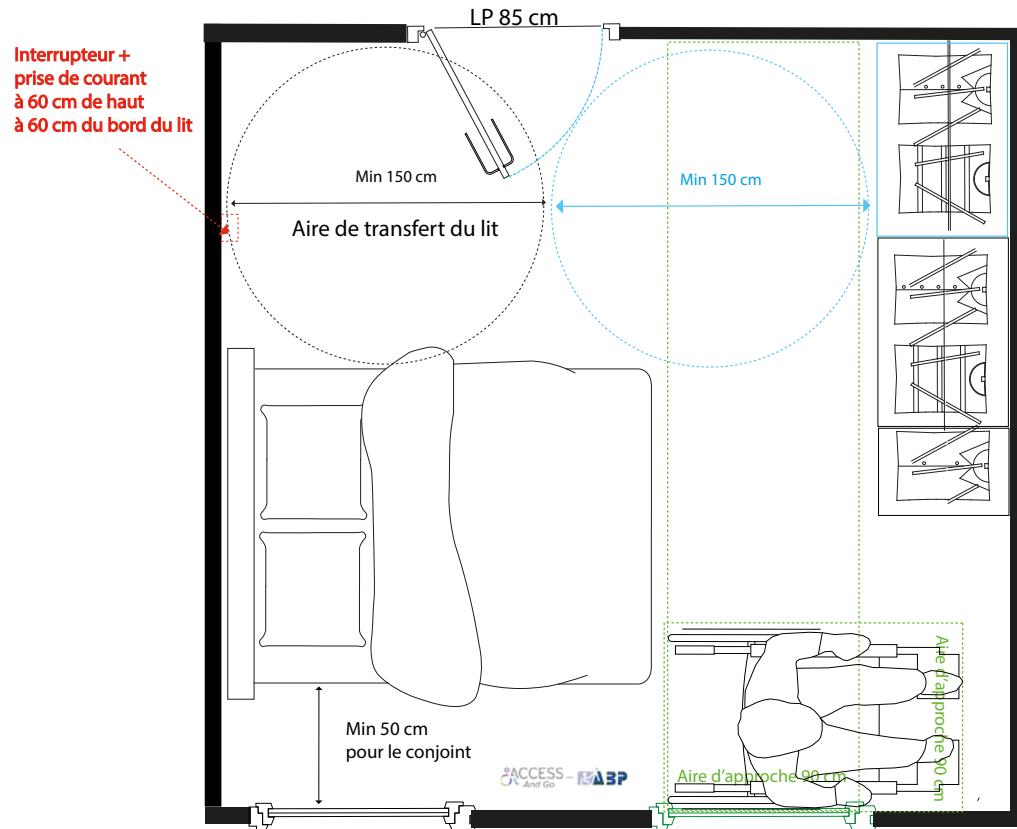
- ▶ La pièce comprend une aire de rotation qui peut empiéter sur les aires de transfert.
- ▶ Un côté du lit doit être desservi par une aire de transfert de 150 cm. Sur le plan, la zone d'encombrement du lit sera d'au moins 160 sur 200 cm pour une chambre double et 90 sur 200 cm pour une chambre simple.
- ▶ Du côté de l'aire de transfert, une prise de courant et un interrupteur doivent être prévus à 60 cm du bord du lit, à 60 cm du sol.
- ▶ Au moins une fenêtre de la chambre est accessible par une zone d'accès de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.
- ▶ Par occupant, la chambre doit comprendre un espace de rangement de 90 cm sur 60 cm de profondeur. Au moins un espace de rangement doit être accessible par une aire de rotation de 150 cm.

Fiche critères 9 La ou les chambre(s)

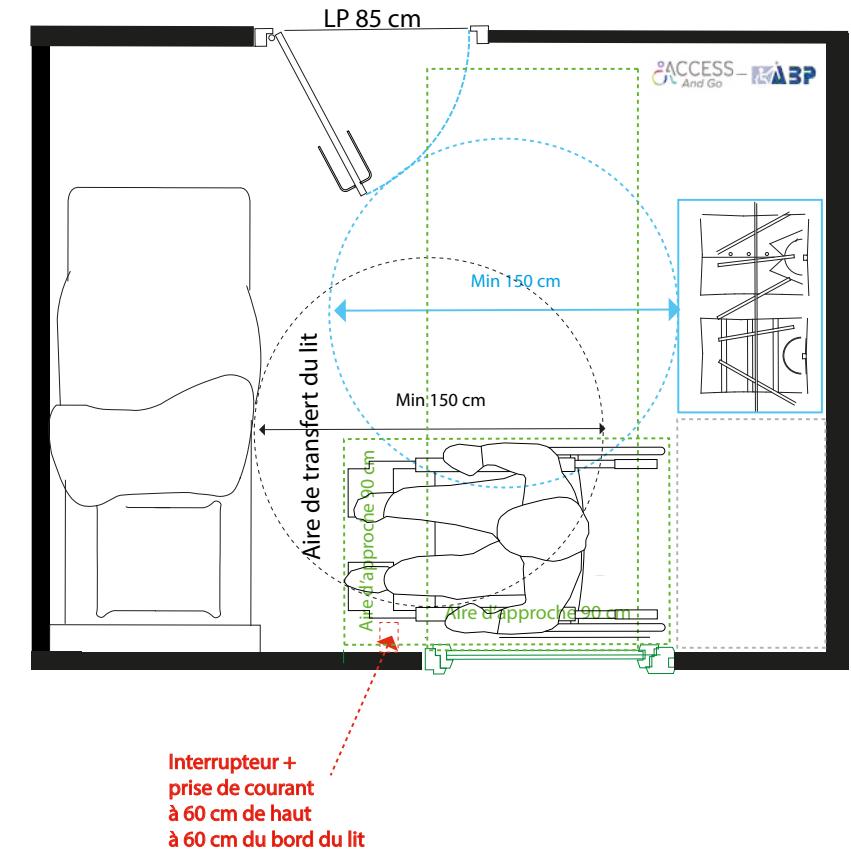
Check list

Exemples de configuration en version adaptée

La chambre double :



La chambre simple :



Fiche critères 10

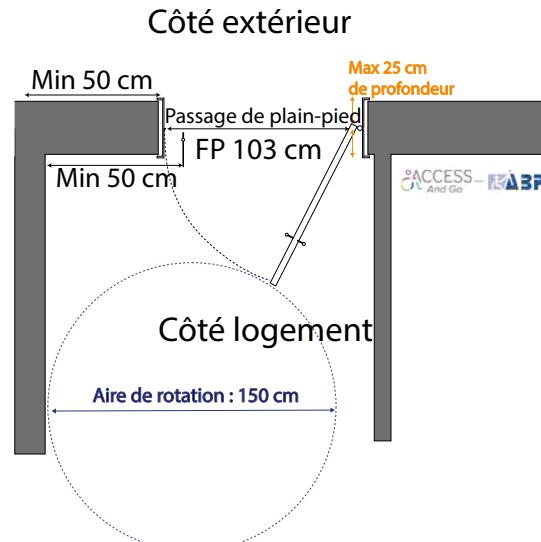
La porte d'accès à l'espace privatif extérieur (Terrasse, balcon, jardin,...)

Check list

Les critères

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ Du côté intérieur :
 - La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement. Celle-ci peut être réservée.
 - Le centre de la poignée est placé à minimum 50 cm d'un angle rentrant.
- ▶ La porte peut être battante ou coulissante. La porte coulissante sera privilégiée pour un gain de place dans le logement.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.
- ▶ Le franchissement de la porte est de plain-pied.
 - Si un ressaut est présent, il est de maximum 5 cm par rapport à l'extérieur. Dans ce cas, un passe-seuil doit pouvoir être placé. Celui-ci doit pouvoir être desservi par une aire de rotation de 150 cm.

Schéma type



Fiche critères 11

Toutes les portes intérieures du logement

Partie adaptable - Les portes des locaux associés au logement

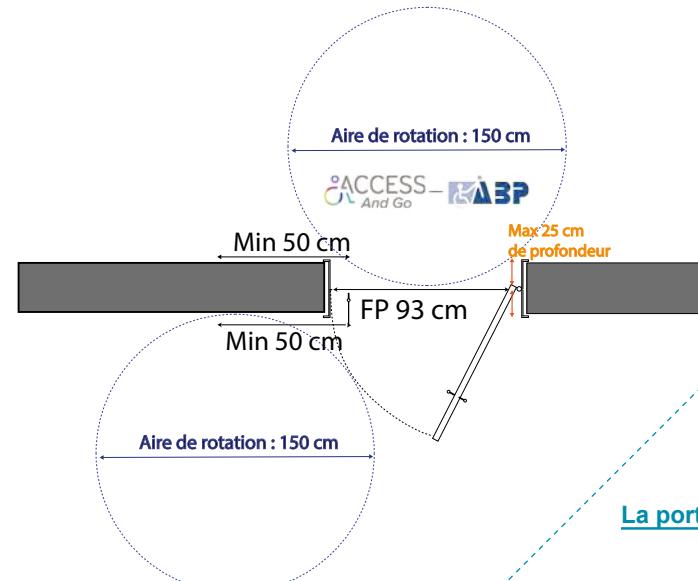
Check list

Les critères

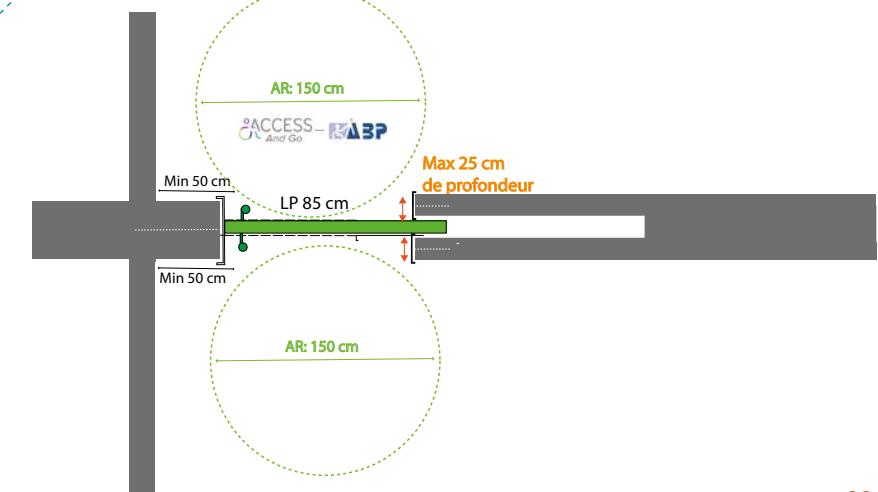
- ▶ Les portes présentent un libre passage de 85 cm, feuille de porte de 93 cm, baie de 100 cm.
- ▶ Le franchissement se fait de plain-pied.
- ▶ Les portes sont battantes ou coulissantes. La porte coulissante sera privilégiée pour un gain de place dans le logement.
- ▶ Tant du côté intérieur qu'extérieur des pièces desservies:
 - Une aire de rotation de 150 cm de diamètre est présente en dehors de son débattement.
 - Le centre de la poignée est placé à minimum 50 cm d'un angle rentrant.
 - La profondeur de dépassement du mur par rapport aux feuilles de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.

Schémas types

La porte battante :



La porte coulissante :



Partie II

LE LOGEMENT ADAPTÉ



Le logement adapté

Un logement adapté est un logement pensé dès le départ pour une personne en fauteuil roulant.

Il offre l'espace nécessaire pour se déplacer facilement et prévoit des points d'ancrage solides pour installer, au besoin, des équipements comme des barres d'appui ou un siège de douche.

Ces aménagements spécifiques sont ajoutés selon les besoins de chaque habitant au moment d'entrer dans le logement.

Un logement adapté doit répondre à l'ensemble des normes décrites dans les fiches conseils ci-après pour les pièces suivantes :

- ▶ Les communs de l'immeuble
- ▶ La porte d'entrée de l'immeuble
- ▶ Les circulations dans le logement
- ▶ Les différentes portes dans le logement
- ▶ Le hall d'entrée
- ▶ Le débarras
- ▶ Les équipements
- ▶ Le séjour
- ▶ La cuisine
- ▶ La / les chambres
- ▶ Accès à l'espace privatif extérieur : terrasse, balcon, jardin

Fiche critères 0 Les communs



La porte d'entrée de l'immeuble

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement tant côté extérieur qu'intérieur.
- ▶ Le poids d'usage de la porte est < ou = à 5kgF. A défaut, une automatisation de la porte doit être prévue.
- ▶ Du côté extérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Du côté intérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Si la poignée est classique en forme de J, elle sera à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Les bords de la poignée doivent être arrondis.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm de part et d'autre de la porte.
- ▶ La porte est battante.
- ▶ Le franchissement de la porte se fait de plain-pied. Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté.

Les couloirs

- ▶ Les couloirs assurent un passage libre d'une largeur minimale de 120 cm tant que toutes les portes donnant sur le couloir sont desservies par une aire de rotation de 150 cm.
- ▶ La circulation doit se faire de plain-pied.

Les portes présentes dans la circulation

- ▶ Les portes présentent un libre passage de 85 cm, feuille de porte de 93 cm, baie de 100 cm.
- ▶ Le franchissement se fait de plain-pied.
- ▶ La poignée doit être facilement préhensible, par exemple en forme de J, à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Tant du côté intérieur qu'extérieur des pièces desservies :
 - une aire de rotation de 150 cm de diamètre est présente en dehors de son débattement ;
 - le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm, et ;
 - la profondeur de dépassement du mur par rapport aux feuillets de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.

Ascenseur éventuel

- ▶ La cabine a une dimension de 110 cm de large sur 140 cm de profondeur.
- ▶ La porte est coulissante et automatique et offre un libre passage de 90 cm.

- ▶ La porte a un bord sensible au contact.
- ▶ Les boutons d'appel sont à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm, à 50 cm d'un angle rentrant. En extérieur, les boutons d'appel sont desservis par une aire de rotation de 150 cm.

La boîte aux lettres

- ▶ La boîte aux lettres du logement adapté doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm. Son dispositif d'ouverture doit être à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm du sol et à 50 cm d'un angle rentrant.

Informations complémentaires

- ▶ Si un parking est associé au logement, il doit permettre à la personne de sortir de son véhicule en fauteuil roulant. La place aura donc une largeur de 330 cm.
- ▶ Si un local à vélo est présent, il faut prévoir que les personnes à mobilité réduite puissent aussi y laisser du matériel en sécurité : idéalement un box fermé. L'espace doit être accessible par une porte répondant aux critères d'une porte intérieure. A côté de l'espace pour le matériel (fauteuil roulant, vélo adapté ou 3ème roue, ...), il faut prévoir une aire de transfert de 110 cm sur 130 cm desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre.
- ▶ Si le local à poubelles est de type conteneurs (Molok), ceux-ci doivent être accessibles : style bulles à verres encastrées. En cas d'ouverture par badge, celle-ci doit être à maximum 90 cm du sol et 50 cm d'un angle rentrant. Il ne peut pas y avoir de socle au sol.

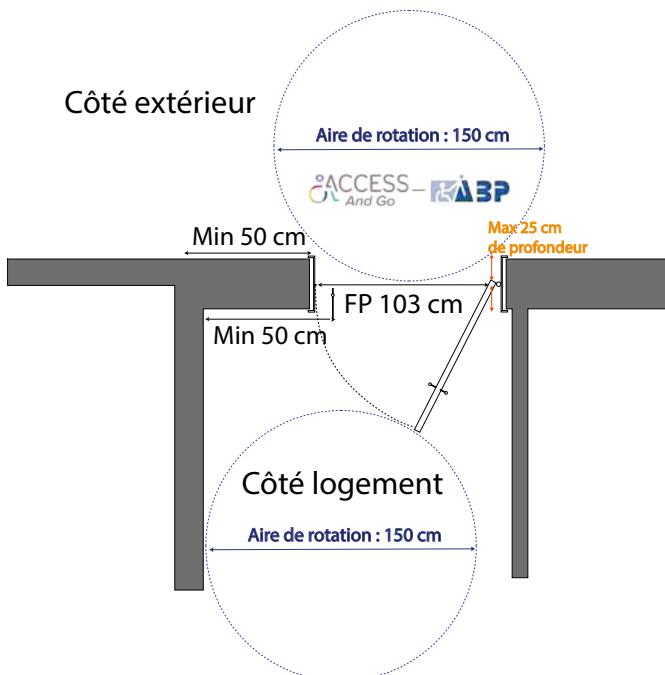
Fiche critères 1 La porte d'entrée du logement

 Check list

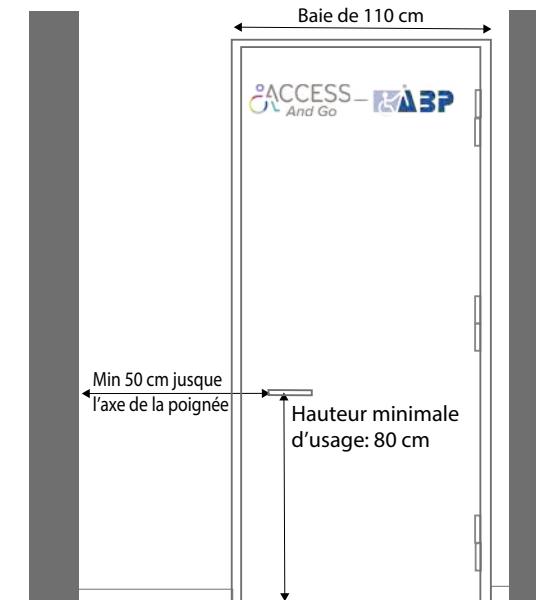
Les critères

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement tant côté extérieur qu'intérieur du logement.
- ▶ Le poids d'usage de la porte est < ou = à 5kgF. A défaut, une automatisation de la porte doit être prévue.
- ▶ Du côté extérieur, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm.
- ▶ Du côté intérieur au logement, le mur situé dans le prolongement de la porte fermée, du côté de la poignée, a une longueur minimale de 50 cm. Une exception est donnée pour la porte du logement, du côté intérieur, la longueur peut être prise entre le mur rentrant et la partie centrale de la poignée.
- ▶ Si la poignée est classique en forme de J, elle sera à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Les bords de la poignée doivent être arrondis.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm de part et d'autre de la porte.
- ▶ La porte est battante.
- ▶ Le franchissement de la porte se fait de plain-pied. Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté

Schéma type



Vue intérieure du logement





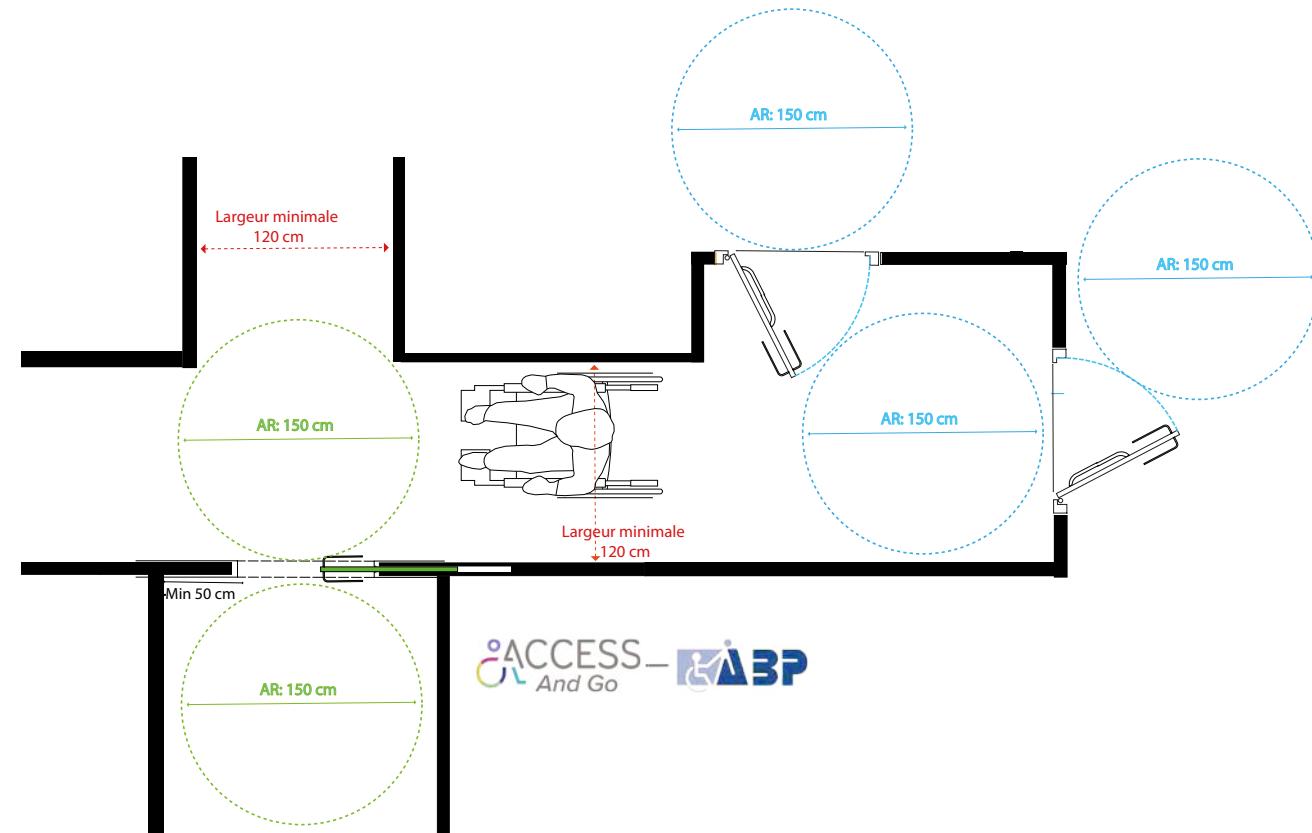
Fiche critères 2 La circulation dans le logement

 Check list

Les critères

- ▶ Les couloirs assurent un passage libre d'une largeur minimale de 120 cm tant que les portes du logement sont desservies par une aire de rotation.
- ▶ La circulation doit se faire de plain-pied. De plus, il ne peut pas y avoir de ressaut lié au changement de revêtement entre les pièces.

Schéma type



Fiche critères 3 Le hall d'entrée

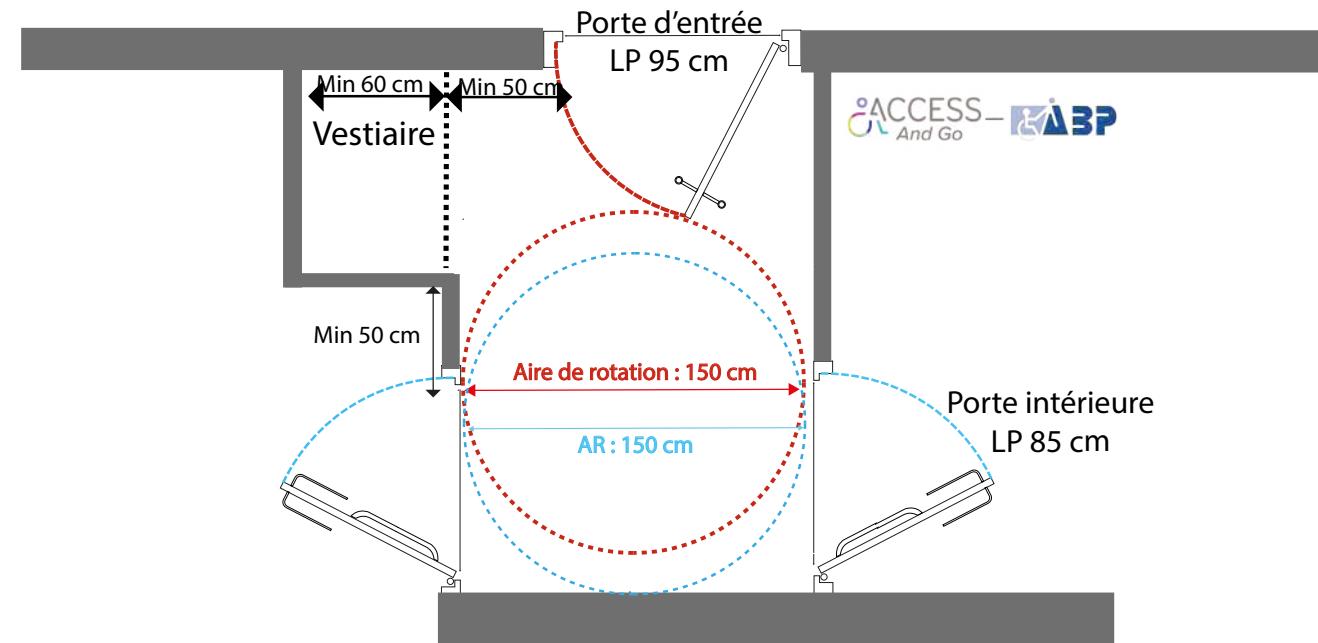
 Check list

Les critères

- Un hall d'entrée est obligatoire.
- Une aire de rotation doit être présente dans le hall, en dehors du débattement de la porte d'entrée et des portes éventuelles donnant sur ce hall.
- Le hall doit être conçu de façon à comprendre une zone de vestiaire de :
 - **65 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **1 chambre**,
 - **90 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **2 chambres**,
 - **120 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **3 chambres**,
 - **150 cm** de profondeur sur une largeur de 60 cm pour le logement **4 chambres et plus**.

Schéma type

Hall d'entrée type - 2 chambres



Fiche critères 4 Le débarras

 Check list

Les critères

- ▶ Un débarras doit être présent dans le logement.
- ▶ Idéalement, il sera présent dans ou à proximité du hall d'entrée. Ce débarras est un espace supplémentaire au vestiaire.
- ▶ Cet espace de rangement aura une dimension minimale de 100 cm de large sur 60 cm de profondeur.
- ▶ Il se présente soit sous la forme d'un placard encastré, soit en tant qu'espace libre au sol lorsqu'il se trouve dans la buanderie.
- ▶ Une aire de rotation doit se situer juste devant cet espace.

Fiche critères 5 Les équipements du logement

 Check list

Les critères

- ▶ Dans le logement, un emplacement doit être prévu pour la machine à laver et le séchoir :
 - les deux appareils doivent être placés côté à côté, et ;
 - devant les appareils, une aire de rotation réservée devra être prévue.
- ▶ Dans chaque pièce du logement, au moins une prise est placée à 80 cm du sol et à 50 cm d'un angle rentrant (obstacle fixe, paroi, ...).
- ▶ Dans les studios et logements 1 chambre où la PMR peut vivre seule, les équipements tels que les interrupteurs et le thermostat sont placés :
 - entre 80 et 90 cm du sol, et ;
 - à 50 cm d'un angle rentrant.

Une alternative à distance est acceptée : application GSM, domotique, ...

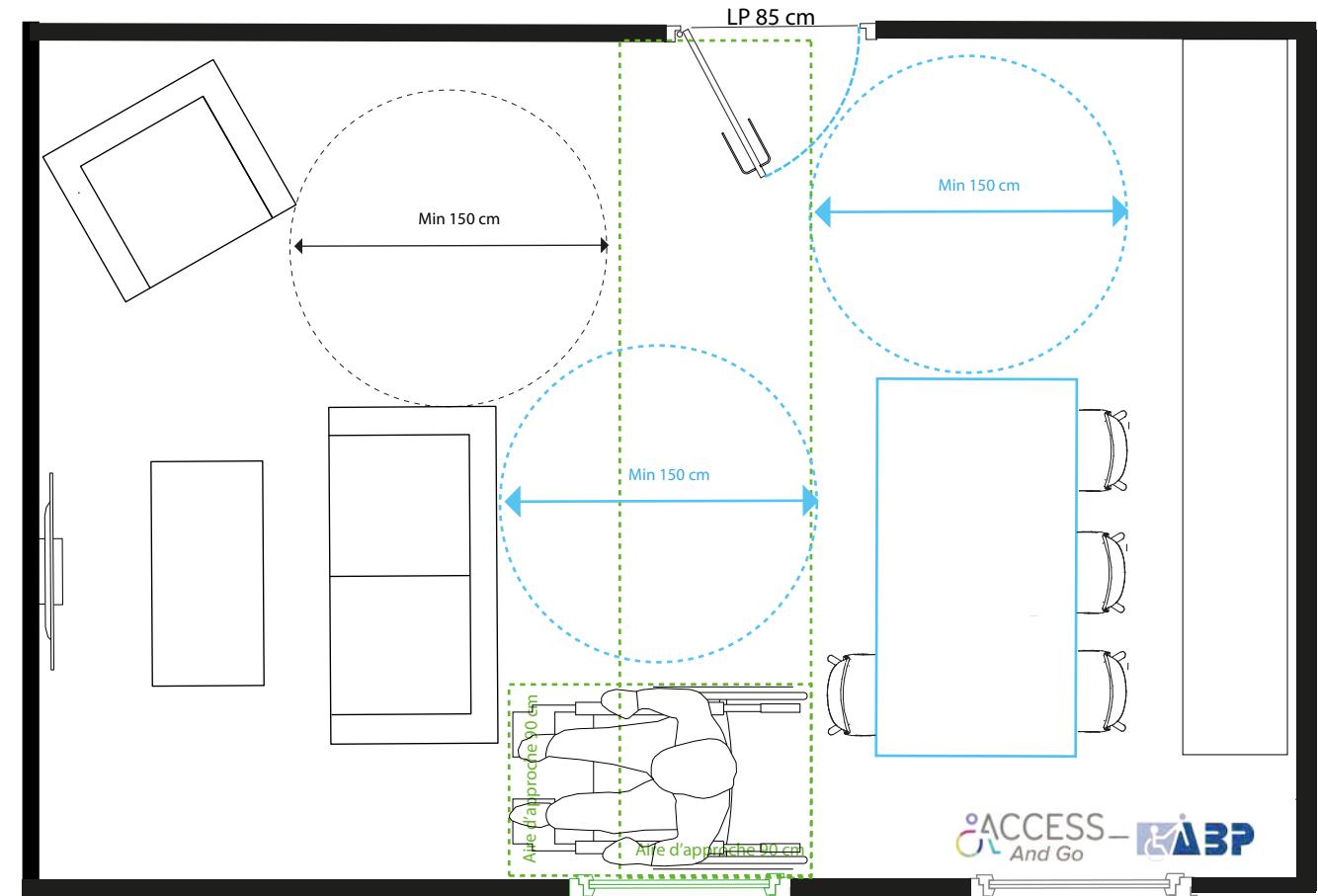
Fiche critères 6 Le séjour

 Check list

Les critères

- ▶ La porte du séjour doit répondre aux critères d'une porte intérieure.
- ▶ Au moins un côté de la table de la salle à manger doit être desservi par une aire de rotation de 150 cm.
- ▶ Une aire de rotation de 150 cm doit être présente en dehors du mobilier tant dans la zone de prise de repas que dans la zone de séjour.
- ▶ Au moins une fenêtre de la pièce est accessible par une zone d'accès de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.

Exemple de configuration en version adaptée



Fiche critères 7 La cuisine adaptée

 Check list

Remarque préalable

Dans le logement adapté, il n'est pas imposé de prévoir une cuisine équipée adaptée d'origine. Au même titre que les autres logements de l'immeuble, la cuisine équipée sera ou non placée dès le départ. En cas de placement d'une cuisine équipée, celle du logement adapté répondra aux critères présents ci-dessous.

Les critères

Pour les cuisines non équipées :

- ▶ La porte de la pièce (si présente) doit répondre aux critères d'une porte intérieure. Elle est de préférence coulissante.
- ▶ Une aire de rotation est présente dans la pièce et dessert le mobilier et les équipements de la pièce ainsi que l'ilot central éventuel.
- ▶ La cuisine doit avoir un revêtement de sol sur l'ensemble de sa superficie, même en dessous des meubles éventuels.
- ▶ Les arrivées d'eau rigides ainsi que l'évacuation seront encastrées dans le mur et arriveront à maximum 60 cm du sol de façon à permettre le placement ultérieur d'un plan de travail à une hauteur confortable pour une personne en fauteuil roulant (bord inférieur du plan de travail : 75 cm, bord supérieur à 80 cm du sol).
- ▶ La cuisine doit comprendre en mur libre : au minimum 360 cm d'un seul tenant ou en L. Ceci permettra l'installation d'un plan de travail comprenant un évier, une taque de cuisson et au moins un meuble de rangement. Ces équipements doivent être positionnables de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de manipuler des casseroles sans devoir les porter.

Pour les cuisines équipées :

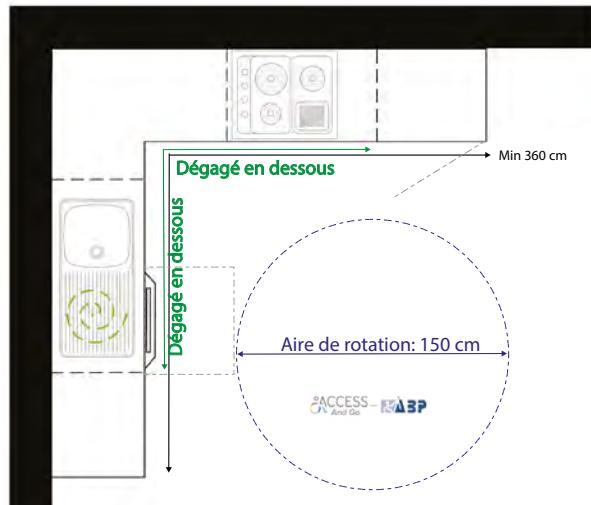
- ▶ La pièce et sa porte éventuelle répondront aux critères ci-dessus.
- ▶ Toutes les commandes de la cuisine situées sur le plan de travail (boutons, poignées, interrupteur...) doivent être placées à une profondeur maximale de 50 cm.
- ▶ L'évier est encastré dans le plan de travail et est libre de tout obstacle en dessous (aucune armoire). Les tuyaux d'évacuation sont déportés de manière à éviter les chocs des cale-pieds des fauteuils roulants. Le fond extérieur des bacs d'évier est isolé thermiquement afin de protéger de la chaleur les cuisses des personnes en fauteuil roulant.
- ▶ La robinetterie est de type mitigeur à levier ou col de cygne et orientable. Les mélangeurs thermostatiques sont conseillés : ils permettent le réglage précis et constant de la température de l'eau.
- ▶ Le plan de travail doit être placé à 60 cm de profondeur, la surface est stratifiée, la hauteur libre sous le plan de travail est de 75 cm. En cas de plinthe, sur 30 cm de hauteur, celle-ci doit être en recul de 20 cm par rapport à la face avant.
- ▶ L'alimentation de la hotte est commandée par un interrupteur situé à 80 cm du sol ou sur le plan de travail.

Fiche critères 7 La cuisine adaptée

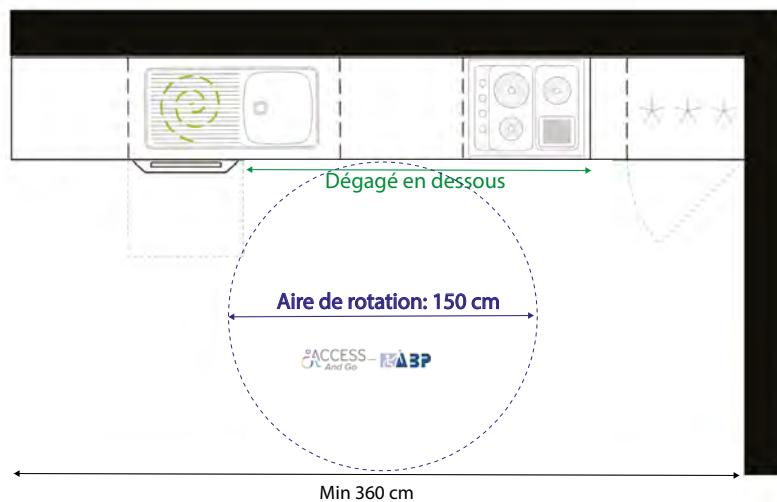
Check list

Exemples de configuration d'une cuisine adaptée équipée

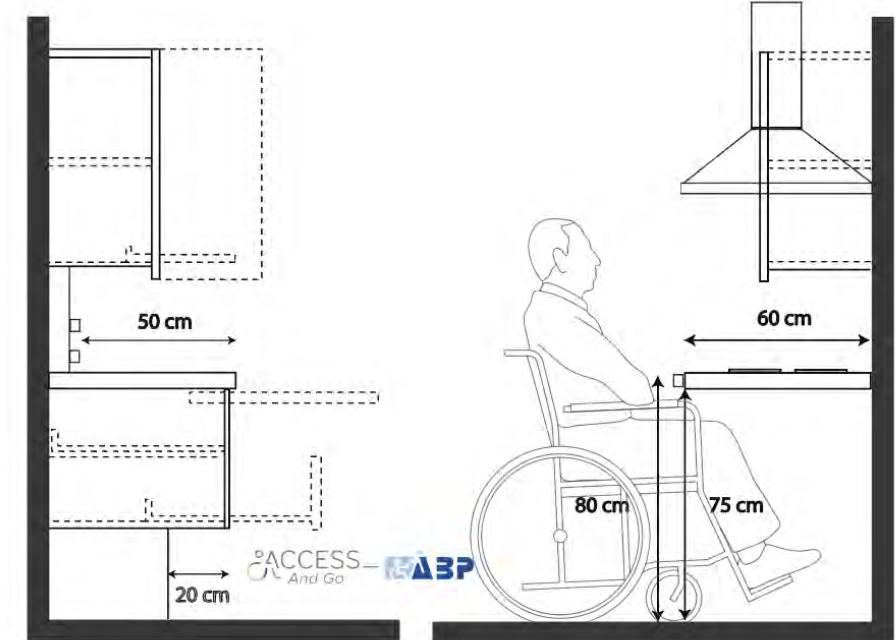
En L :



D'un seul tenant :



Exemple de placements de mobilier



Fiche critères 8 La salle de douche / toilette adaptée

Check list

Les critères

- ▶ La porte de la pièce répond aux critères de la porte intérieure. Elle est de préférence coulissante mais si elle est battante, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur.
- ▶ La pièce comprend une aire de rotation qui peut empiéter sur les aires de transfert.
- ▶ L'aire de transfert du siège de douche et de la toilette doit être du même côté (de gauche à droite ou de droite à gauche).

L'espace de douche respecte les conditions suivantes :

- ▶ Accessible de plain-pied, une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux. Un receveur de douche extra plat est accepté si il ne crée par un ressaut supérieur à 1 cm. Dans le cas d'un receveur de douche, l'aire de transfert de la toilette ne peut pas empiéter sur celui-ci.
- ▶ Une aire de transfert de minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large est libre d'obstacle. Cette aire de transfert se mesure par rapport à l'axe du futur siège de douche.
- ▶ Le sol est antidérapant.
- ▶ Les murs jouxtant l'espace de douche doivent être renforcés sur au moins 1 mètres de hauteur pour permettre le placement du futur siège de douche et des barres d'appui.
- ▶ Le receveur/espace de douche doit être d'au moins 90 sur 120 cm.
- ▶ La robinetterie doit être prévue :
 - sur le côté le plus long du bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond, et ;
 - entre 90 et 95 cm du sol pour le robinet principal.

La toilette respecte les conditions suivantes :

- ▶ Une aire de transfert située dans l'axe de la porte, présentant une profondeur minimale de 130 cm et une largeur minimale de 110 cm mesurée à partir de l'axe de la cuvette.
- ▶ La cuvette a le bord supérieur de la planche à 50 cm du sol.
- ▶ Un passage libre d'une largeur minimale de 80 cm entre la cuvette et le lavabo.
- ▶ Les murs jouxtant la toilette doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur pour permettre le placement des barres d'appui.
- ▶ Une prise de courant sera placée à proximité de la cuvette pour permettre le placement d'un WC japonais.

Le lavabo:

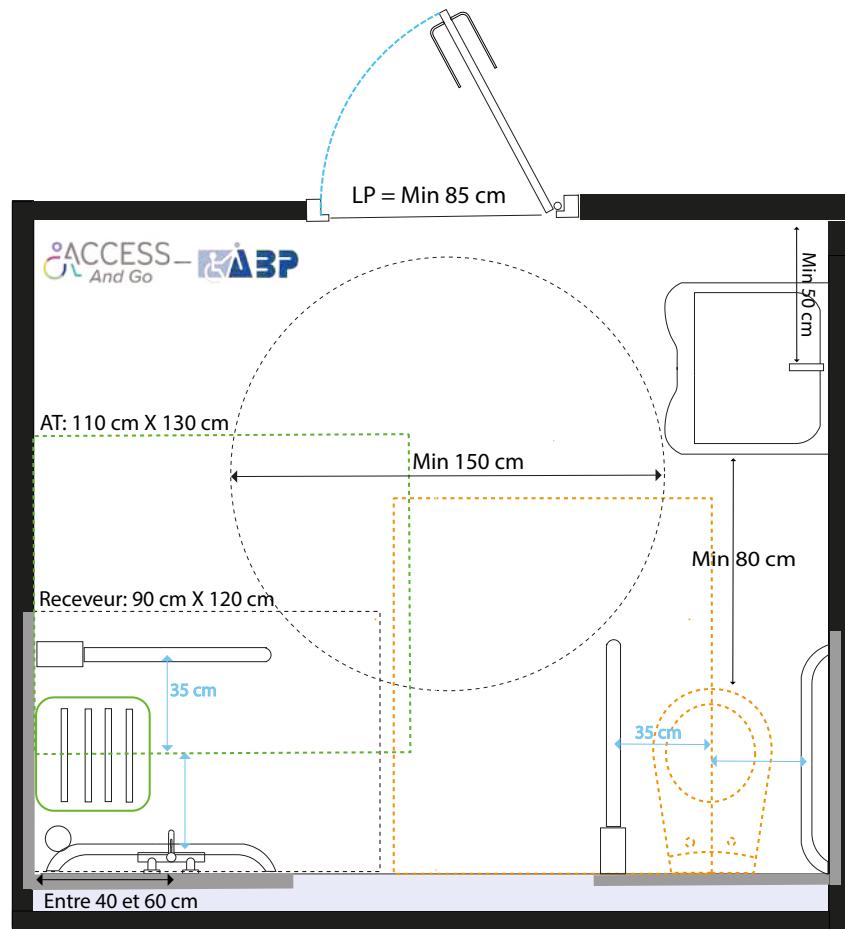
- ▶ Le lavabo a une profondeur minimale de 55 cm.
- ▶ Le lavabo doit être desservi par une aire de rotation. Celle-ci peut passer sous le lavabo.
- ▶ L'espace sous celui-ci est laissé libre d'obstacle et présente une hauteur minimale de 75 cm sur une largeur de 60 cm.
- ▶ Les évacuations sont déportées le long du mur ou encastrées.
- ▶ Sa robinetterie est placée à une distance minimale de 50 cm, mesurée à partir de son axe et de toute paroi adjacente.

Fiche critères 8 La salle de douche / toilette adaptée

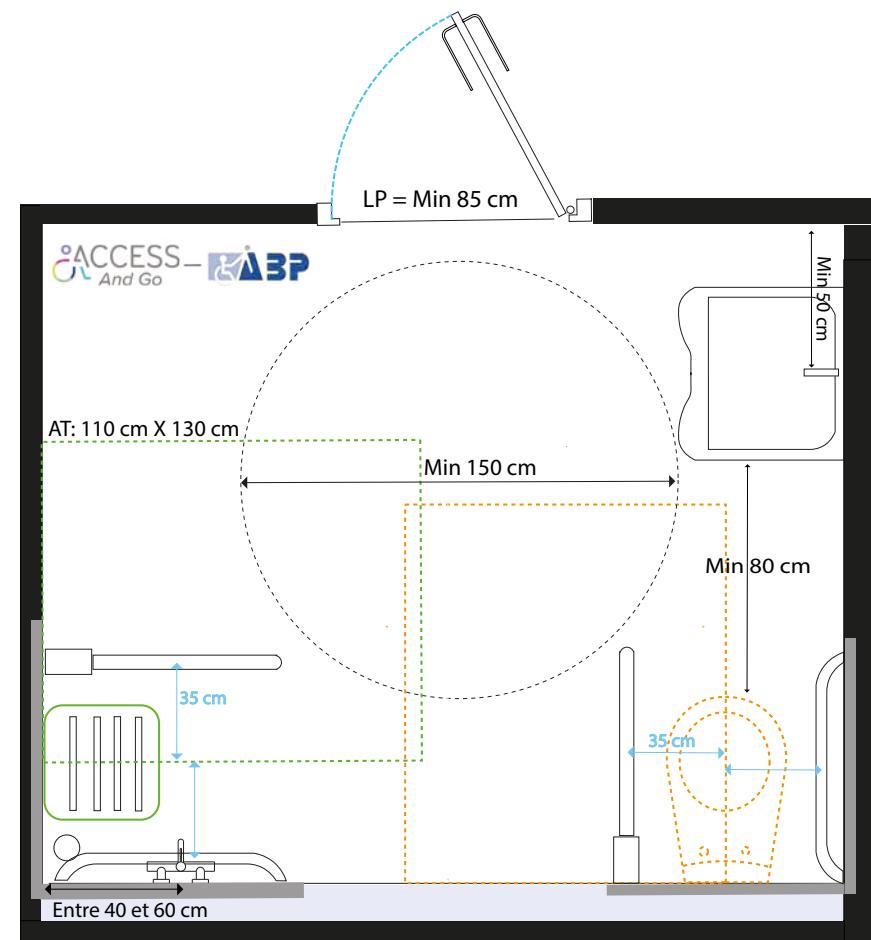
Check list

Exemples de configurations :

Une salle de bain adaptée avec un receveur de douche :



Une salle de bain adaptée avec douche à l'italienne :



Fiche critères 9 La ou les chambre(s)

 Check list

Les critères

- ▶ La porte de toutes les chambres du logement doit répondre aux critères d'une porte intérieure. La porte de la chambre adaptée est de préférence coulissante.
- ▶ Si le logement comprend une chambre, la chambre sera adaptée. Si le logement comprend plusieurs chambres, au moins la chambre principale et une chambre secondaire seront adaptées. Les chambres excédentaires devront juste répondre aux critères de la porte intérieure.

Les critères de la chambre adaptée

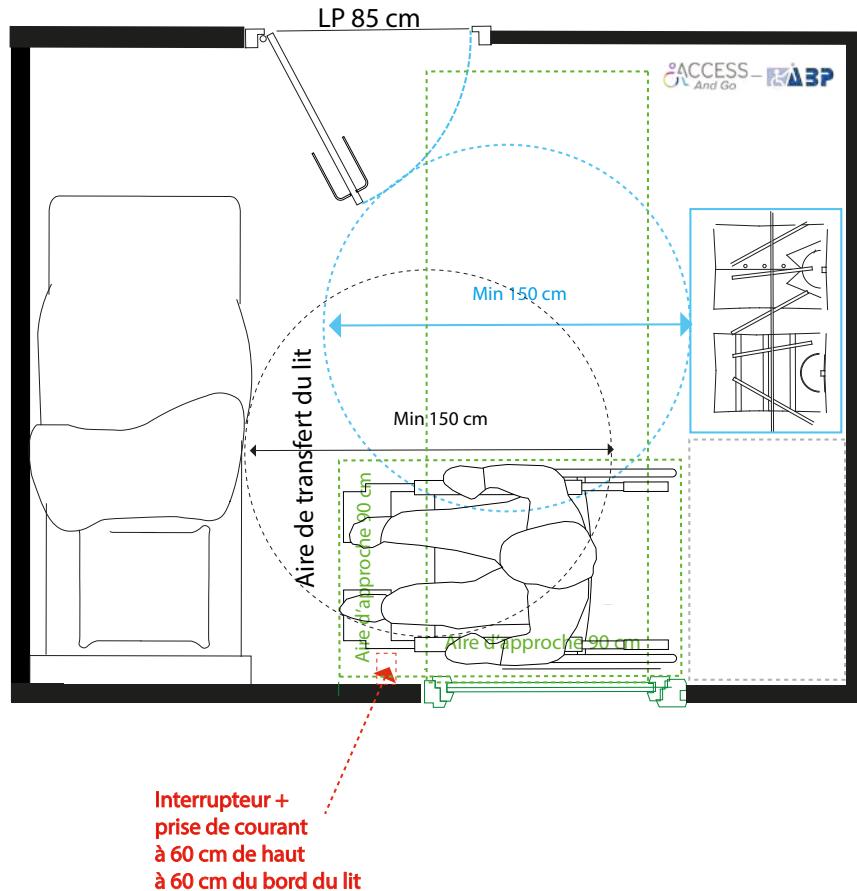
- ▶ La pièce comprend une aire de rotation qui peut empiéter sur les aires de transfert.
- ▶ Un côté du lit doit être desservi par une aire de transfert de 150 cm. Sur le plan, la zone d'encombrement du lit sera d'au moins 160 sur 200 cm pour une chambre double et 90 sur 200 cm pour une chambre simple.
- ▶ Du côté de l'aire de transfert, une prise de courant et un interrupteur doivent être prévus à 60 cm du bord du lit, à 60 cm du sol.
- ▶ Au moins une fenêtre de la chambre est accessible par une zone d'accès de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.
- ▶ Par occupant, la chambre doit comprendre un espace de rangement de 90 cm sur 60 cm de profondeur. Au moins un espace de rangement doit être accessible par une aire de rotation de 150 cm.

Fiche critères 9 La ou les chambre(s)

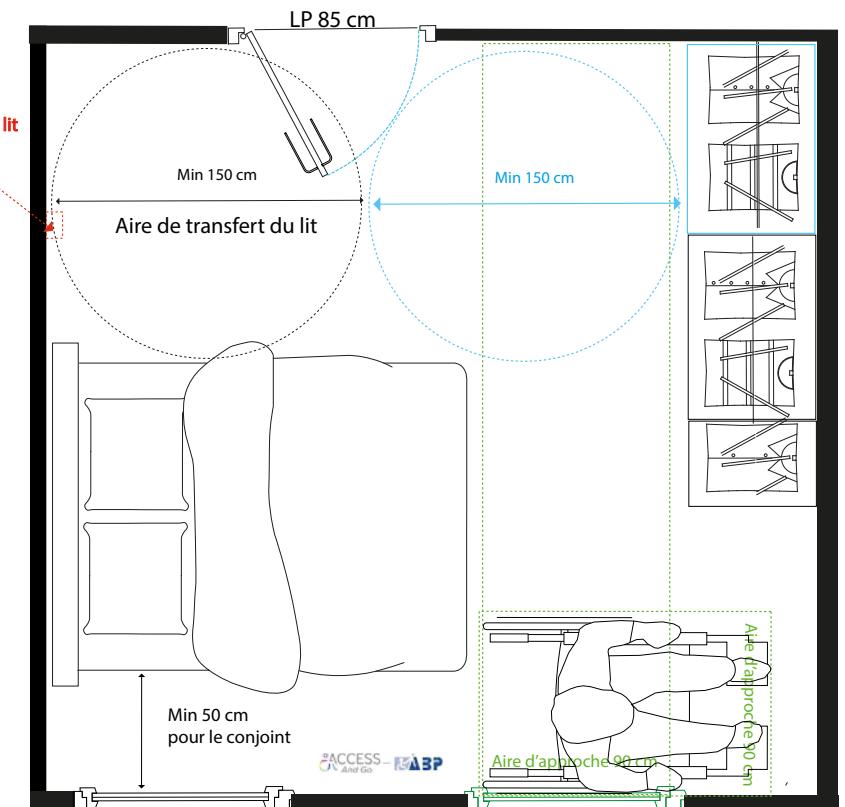
Check list

Exemples de configuration de chambres adaptées

La chambre simple



La chambre double :



Fiche critères 10

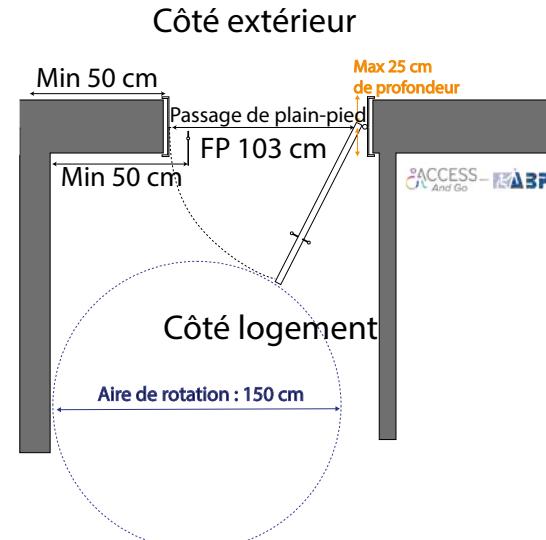
La porte d'accès à l'espace privatif extérieur (Terrasse, balcon, jardin,...)

Check list

Les critères

- ▶ La porte présente un libre passage de 95 cm, feuille de porte de 103 cm, baie de 110 cm.
- ▶ Du côté intérieur :
 - La porte doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm de diamètre en dehors de son débattement. Celle-ci peut être réservée.
 - Le centre de la poignée est placé à minimum 50 cm d'un angle rentrant.
- ▶ La porte peut être battante ou coulissante. La porte coulissante sera privilégiée pour un gain de place dans le logement.
- ▶ La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.
- ▶ Le franchissement de la porte est de plain-pied.

Schéma type



Fiche critères 11

Toutes les portes intérieures du logement

Les portes des locaux associés au logement

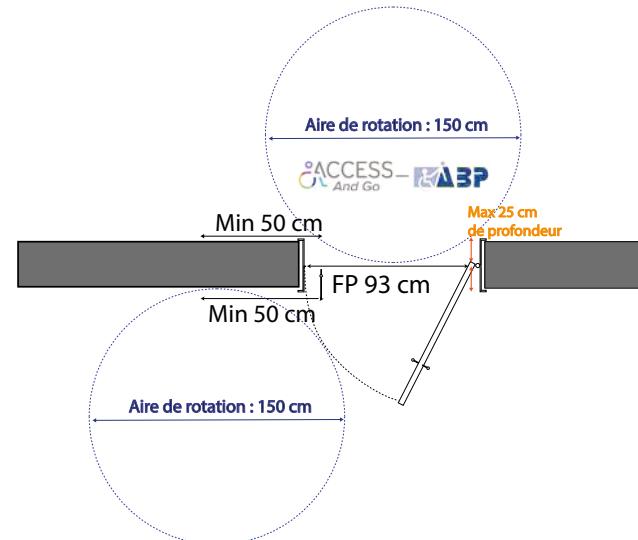
Check list

Les critères

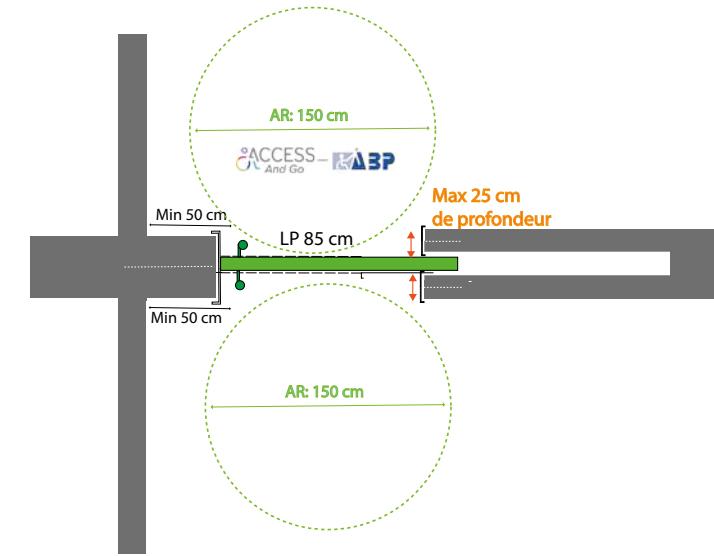
- ▶ Les portes présentent un libre passage de 85 cm, feuille de porte de 93 cm, baie de 100 cm.
- ▶ Le franchissement se fait de plain-pied.
- ▶ Les portes sont battantes ou coulissantes. La porte coulissante sera privilégiée pour un gain de place dans le logement. Si les portes sont battantes, elles s'ouvrent à 180°.
- ▶ La poignée doit être facilement préhensible, par exemple en forme de J, à 80 cm du sol. Il est conseillé d'opter pour une poignée verticale pour permettre un usage par tous les habitants. Dans ce cas, la poignée devra être placée de façon à garantir son usage à 80 cm du sol.
- ▶ Tant du côté intérieur qu'extérieur des pièces desservies :
 - une aire de rotation de 150 cm de diamètre est présente en dehors de son débattement ;
 - le centre de la poignée est placé à minimum 50 cm d'un angle rentrant, et ;
 - la profondeur de dépassement du mur par rapport aux feuilles de porte fermée ne peut dépasser 25 cm.

Schémas type

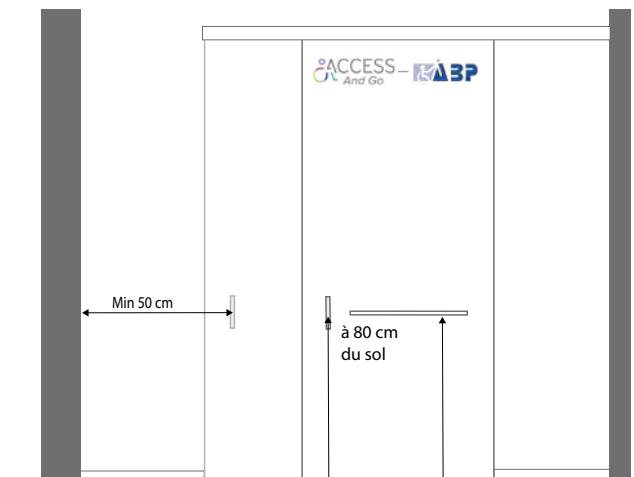
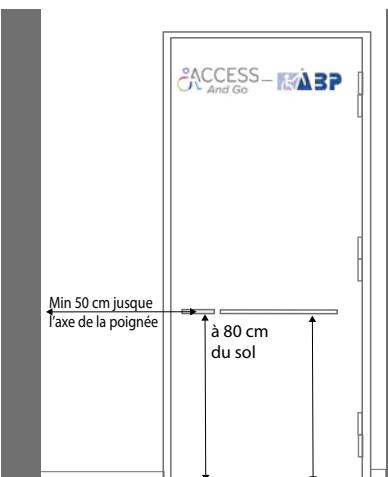
La porte battante :



La porte coulissante :



Quincaillerie :



Partie III

CHECK-LIST DE VÉRIFICATION

Check-list de vérification

La check-list est un outil mis à disposition du porteur du projet pour vérifier si le logement répond aux critères du logement adaptable/adapté. La vérification peut se faire dans un premier temps sur plan pour vérifier les éléments architecturaux mais celle-ci devra se compléter par une visite sur site lorsque le bâtiment est terminé afin de pouvoir valider l'ensemble des équipements.

Comment utiliser les check-lists :

La check-list est un outil mis à disposition du porteur du projet pour vérifier si le logement répond aux critères du logement adapté. La vérification peut se faire dans un premier temps sur plan pour vérifier les éléments architecturaux mais celle-ci devra se compléter par une visite sur site lorsque le bâtiment est terminé afin de pouvoir valider l'ensemble des équipements.

Pour déterminer si un logement est adaptable/adapté, il faut dans un premier temps remplir la check-list des communs :

- ▶ Si les communs sont conformes, la vérification du logement peut commencer.
- ▶ Si les communs ne sont pas conformes, les manquements observés dans les communs doivent être corrigés/revisés avant toute chose.

Ensuite, il faut remplir la check-list du logement :

- ▶ Si des manquements sont relevés dans le logement, ceux-ci devront être mentionnés en vue d'être corrigés/revisés pour pouvoir catégoriser le logement comme adaptable/adapté.

Pour chaque élément ou pièce, les critères ont été convertis en question. L'auditeur vérifie sur place si le critère est atteint ou pas. Dans la colonne réponse, il choisit la bonne réponse en la cochant ou entourant. La première colonne de réponse reprend le critère attendu en tenant compte des options possibles, la seconde colonne permet de dire que le critère n'est pas atteint. La colonne « attendu » résume le

critère attendu et donne des explications complémentaires si celles-ci sont nécessaires.

Pour chaque élément ou critère, lorsque le tableau est complété, il est possible d'indiquer le nombre de point de conformité et non-conformité atteint et ainsi de déterminer si l'élément/pièce répond à l'ensemble des critères attendus.

Comment utiliser la grille d'analyse :

Lorsque tout l'audit est terminé, l'auditeur peut reporter ses résultats dans la grille d'analyse, identifier les manquements éventuels et arriver ainsi de façon synthétique au résultat final : à savoir si le logement peut être considéré comme adapté ou adaptable.



Partie III

CHECK-LIST DE VÉRIFICATION

1. LES COMMUNS

Check list **La porte d'entrée de l'immeuble**Fiche critères :
Les communs

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte d'entrée du logement ?	Min. 95 cm	< 95 cm	Minimum un LP 95 cm FP 103 cm Baie de 110 cm
Le passage de la porte se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté.
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte côté intérieur et extérieur ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
A quelle distance d'un mur rentrant se trouve la poignée ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min 50 cm tant côté intérieur qu'extérieur
La poignée est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	OUI Poignée en J, lisse verticale Les bords doivent être arrondis ou adoucis. A proscrire les poignées en forme de boule.
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > à 80 cm	OUI Hauteur d'usage +/- à 80 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/7/7	

Conformité de la porte :

 CONFORME (7/7) NON CONFORME (< 7/7)

Check list **La circulation dans les communs**

Fiche critères :
Les communs

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de circulation dans les couloirs ?	Min. 120 cm	< 120 cm	Min 120 cm
Toutes les portes donnant sur les couloirs sont-elles desservies par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte concernée.
La circulation est-elle de plain-pied ?	OUI	NON	OUI
/3/3	

Conformité de la circulation dans les communs :

CONFORME (3/3) NON CONFORME (< 3/3)

Check list **Les portes présentes dans la circulation**

Fiche critères :
Les communs

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte ?	Min. 85 cm	< 85 cm	Minimum un LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte
La poignée est-elle à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5)

NON CONFORME (< 5/5)

Check list L'ascenseur éventuel

Fiche critères :
Les communs

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
La cabine a-t-elle une dimension intérieure de 110 cm sur 140 cm ?	OUI	NON	OUI - La profondeur doit être de 140 cm et la largeur de 110 cm, ces dimensions ne sont pas interchangeables
La porte a-t-elle une largeur de libre passage de 90 cm ?	OUI	NON	OUI - La porte doit être automatique et coulissante
La porte a-t-elle un bord sensible au contact ?	OUI	NON	OUI
Les boutons d'appels sont-ils à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm et à 50 cm d'un angle rentrant ?	OUI	NON	OUI
En extérieur, le bouton d'appel est-il desservi par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de l'ascenseur :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La boîte aux lettres**Fiche critères :
Les communs

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
La boîte aux lettres est-elle facile d'accès ?	OUI	NON	OUI - La boîte aux lettres du logement adaptable doit être desservie par une aire de rotation de 150 cm. Son dispositif d'ouverture doit être à une hauteur comprise entre 80 et 90 cm du sol et à 50 cm d'un angle rentrant.
/1/1	

Conformité de la boîte aux lettres :

CONFORME (1/1) NON CONFORME (< 1/1)

Partie III

CHECK-LIST DE VÉRIFICATION

2. LE LOGEMENT ADAPTABLE

Check list **La porte d'entrée du logement**

Fiche critères :
1

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte d'entrée du logement ?	Min. 95 cm	< 95 cm	Minimum un LP 95 cm - FP 103 cm - Baie de 110 cm
Le passage de la porte se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté.
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte côté extérieur ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte côté intérieur ?	OUI D'origine ou Réserve	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte. Elle peut être présente de suite ou réservée
Du côté extérieur, à quelle distance d'un mur rentrant se trouve la poignée ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min 50 cm
Du côté intérieur, à quelle distance d'un mur rentrant se trouve la poignée ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min 50 cm La longueur peut être prise entre le mur rentrant et la partie centrale de la poignée
La poignée est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	Poignée en J, lisse verticale Les bords doivent être arrondis ou adoucis A proscrire les poignées en forme de boule
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > à 80 cm	Hauteur d'usage à 80 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/9/9	

Conformité de la porte :

CONFORME (9/9)

NON CONFORME (< 9/9)

Check list **La circulation dans le logement**

Fiche critères :
2

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de circulation dans les couloirs ?	Min. 120 cm	< 120 cm	Min. 120 cm
Toutes les portes donnant sur les couloirs sont-elles desservies par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI Réservée ou d'origine	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte concernée Elle peut être présente de suite ou réservée
La circulation dans le logement est-elle de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - La circulation dans le logement, en version adaptée, doit se faire de plain-pied Si le logement est sur plusieurs étages, le placement ultérieur d'un ascenseur domestique devra être possible. De ce fait, il faut prévoir l'emplacement de la future trémie : <ul style="list-style-type: none">• dimension minimale : 160 sur 160 cm ;• localisation : desservie à tous les étages par une aire de rotation de 150 sur 150 cm ;• au rez-de-chaussée : présence d'un décaissement suffisant pour garantir l'accès à la future cabine de plain-pied ;• aux étages : le plancher à l'endroit de la future trémie doit être facilement démontable.
/3/3	

Conformité de la circulation dans le logement :

CONFORME (3/3) NON CONFORME (< 3/3)

Check list **Le hall d'entrée**Fiche critères :
3

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il un hall d'entrée ?	OUI	NON	OUI - Obligatoire
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte d'entrée?	OUI D'origine ou Réservé	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte d'entrée. Elle peut être présente de suite ou réservée
Si d'autres portes donnent sur le hall d'entrée sont-elles desservies par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI D'origine ou Réservé	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte concernée Elle peut être présente de suite ou réservée
Le hall d'entrée est-il équipé d'un vestiaire ?	OUI	NON	OUI - Obligatoire
Le vestiaire présente-t-il une profondeur de min 60 cm ?	OUI	NON	OUI
Quelle est la profondeur du vestiaire ?	Min. 65 cm Min. 90 cm Min. 120 cm Min. 150 cm	< 65 cm < 90 cm < 120 cm < 150 cm	Min. 65 cm si 1 chambre Min. 90 cm si 2 chambres Min. 120 cm si 3 chambres Min. 150 cm si 4 chambres et plus
/6/6	

Conformité du hall :

 CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list **Le débarras**Fiche critères :
4

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il un débarras dans le logement ?	OUI	NON	OUI – obligatoire, en plus du vestiaire
Localisation de ce débarras :	Dans ou à proximité du hall d'entrée ou Dans la buanderie	NON	Le débarras doit se situer soit : <ul style="list-style-type: none"> dans ou à proximité du hall d'entrée ; dans la buanderie.
Quelle est la taille du débarris ?	Min. 100 cm x 60 cm	< 100 cm x 60 cm	Min. 100 cm de large Min. 60 cm de profondeur
Description du débarris :	Placard ou Espace au sol dans la buanderie	Autre	Le débarris doit se présenter : <ul style="list-style-type: none"> soit sous la forme d'un placard encastré ; soit en tant qu'espace libre au sol lorsqu'il se trouve dans la buanderie.
Une aire de rotation réservée se trouve-t-elle juste devant le placard ?	OUI Réservée ou D'origine	NON	OUI - En dehors du débattement de la porte du placard si celle-ci n'est pas coulissante. L'aire de rotation peut être réservée
/5/5	

Conformité du débarris :

 CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **Les équipements du logement**

Fiche critères :
5

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Un emplacement est-il prévu pour la machine à laver et le séchoir ?	OUI	NON	OUI – Les 2 appareils doivent être placés côte à côte.
Une aire de rotation est-elle présente devant les appareils ?	OUI D'origine ou Réservée	NON	OUI
Dans chaque pièce, y a-t-il au moins une prise facilement rehaussable ?	OUI	NON	OUI – La prise doit pouvoir être rehaussée à 80 cm du sol et placée à 50 cm d'un angle rentrant.
Dans les studios et logements 1 chambre, les équipements tels que interrupteurs et thermostat, ... peuvent-ils être facilement placés à bonne hauteur ?	OUI D'origine ou Réservée ou Alternative	NON	OUI – Dans les logements où une PMR pourrait vivre seule, les équipements doivent pouvoir être placés après adaptation : <ul style="list-style-type: none">• entre 80 et 90 cm du sol ;• à 50 cm d'un angle rentrant. Une alternative à distance est acceptée : application GSM, domotique, ...
/4/4	

Conformité des équipements :

CONFORME (4/4) NON CONFORME (< 4/4)

Check list **Le séjour**Fiche critères :
6**1. La porte menant au séjour**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR)
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	OUI à min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

 CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **Le séjour**Fiche critères :
6**2. Utilisation de la pièce**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert un côté de la table ?	OUI Réservée ou D'origine	NON	Oui D'origine OU réservée
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm en dehors du mobilier tant dans la zone de prise de repas que dans la zone de séjour ?	OUI Réservée ou D'origine	NON	OUI
Au moins une fenêtre de la pièce est-elle accessible par une zone d'accès de 90 cm ?	OUI	NON	OUI – La fenêtre concernée est celle dont le vitrage permet à une personne en fauteuil roulant de voir dehors
/3/3	

Conformité du séjour :

CONFORME (3/3) NON CONFORME (< 3/3)

Check list **La cuisine**Fiche critères :
7**1. L'accès au local**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR)
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La cuisine**Fiche critères :
7**2. Utilisation de la pièce**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert le mobilier et les équipements de la pièce	OUI Réservée ou D'origine	NON	Oui D'origine OU réservée
Le revêtement de sol est-il présent sur l'ensemble de la superficie, même en dessous des meubles éventuels ?	OUI	NON	OUI
Les arrivées d'eau rigides ainsi que l'évacuation sont-elles encastrées dans le mur ?	OUI	NON	OUI Remarque : les siphons et évacuations déportées sur le mur sont tolérées
A quelle hauteur se trouvent les arrivées d'eau et d'évacuation?	Max. 60 cm	> 61 cm	Max. 60 cm du sol
Quelle est la longueur disponible pour la future cuisine ?	Min. 360 cm	< 360 cm	Minimum 360 cm d'un seul tenant ou en L
Si un îlot central non démontable est prévu, est-il desservi par une aire de rotation ?	OUI	NON	L'aire de rotation de 150 cm doit être présente d'origine
/6/6	

Conformité de la pièce :

 CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**1. L'accès au local**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR)
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**2. Utilisation de la pièce**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
La toilette ainsi que la salle de bains sont-elles présentes à côté / sur le même niveau que la chambre adaptable ?	OUI	NON	OUI
Les murs jouxtant l'espace de douche sont-ils renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur ?	OUI	NON	OUI - pour permettre le placement du futur siège de douche et des barres d'appui
Les murs jouxtant la toilette doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur ?	OUI	NON	OUI - pour permettre le placement des barres d'appui
Le receveur de douche répond-t-il aux critères d'un receveur adapté ?	OUI D'origine ou Devra être modifié mais sans travaux lourds	NON	OUI – un receveur de douche adapté doit être : <ul style="list-style-type: none">• Accessible de plain-pied avec une tolérance de 1 cm de ressaut.• Une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux.• Le sol est antidérapant.• Le receveur/espace de douche a une taille d'au moins 90 cm de large sur 120 cm de profondeur.
La robinetterie est-elle correctement placée ?	OUI D'origine Une arrivée d'eau chaude et froide supplémentaire est prévue en attente	NON	OUI - La robinetterie doit être placée sur le côté le plus long du (futur) bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond et entre 90 et 95 cm du sol pour le robinet principal. Si la robinetterie d'origine n'est pas placée comme décrit ci-dessus, une arrivée d'eau chaude et d'eau froide supplémentaires doivent être prévues (en attente) de façon à permettre le déplacement ultérieur de la robinetterie à une hauteur conforme
Y a-t-il une prise de courant à proximité de la cuvette	OUI	NON	OUI - pour permettre le placement d'un WC japonais
/6/6	Conformité de la pièce : <input type="checkbox"/> CONFORME (6/6) <input type="checkbox"/> NON CONFORME (< 6/6)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**3. Si la toilette et la salle de bain doivent être fusionnées**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
La toilette est-elle contiguë à la salle de bain ?	OUI	NON	Oui – obligatoire
Le receveur de douche est-il le long du mur opposé à celui qui devra être démonté ?	OUI	NON	Oui
/2/2	

Conformité du critère de fusion :

 CONFORME (2/2) NON CONFORME (< 2/2)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**4. Vérification du niveau d'adaptabilité – sur plan**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il une aire de rotation dans la pièce ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation peut empiéter sur les aires de transfert.
Le receveur/espace de douche est-il d'au moins 90 sur 120 cm ?	OUI	NON	OUI - L'espace douche doit être accessible de plain-pied (douche à l'italienne), une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux. Un receveur de douche extra plat est accepté si il ne crée par un ressaut supérieur à 1 cm.
Une aire de transfert est-elle présente d'un côté du receveur de douche ?	OUI	NON	OUI - De minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large par rapport à l'axe de l'assise. Le revêtement de sol doit être anti-dérapant.
Une aire de transfert est-elle présente d'un côté de la toilette ?	OUI	NON	OUI - De minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large par rapport à l'axe de l'assise. Le revêtement de sol doit être anti-dérapant.
L'aire de transfert du siège de douche et de la toilette est-elle du même côté ?	OUI	NON	OUI - De gauche à droite ou de droite à gauche.
La robinetterie est-elle correctement placée ?	OUI	NON	OUI - Sur le côté le plus long du bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond. Pour information : le robinet principal doit être placé entre 90 et 95 cm du sol.
Le lavabo est-il au moins à 80 cm de bord de la cuvette ?	OUI	NON	OUI Pour information : la cuvette doit être prévue à 50 cm du sol.
Le lavabo prévu en version adaptée peut-il être considéré comme PMR ?	OUI	NON	OUI - Le lavabo a une profondeur minimale de 55 cm, il est desservi par une aire de rotation. Celle-ci peut passer sous le lavabo. L'espace sous celui-ci est laissé libre d'obstacle et présente une hauteur minimale de 75 cm sur une largeur de 60 cm. Les évacuations sont déportées le long du mur ou encastrées. Sa robinetterie est placée à une distance minimale de 50 cm, mesurée à partir de son axe et de toute paroi adjacente.
/8/8	Conformité du niveau d'adaptabilité : <input type="checkbox"/> CONFORME (8/8) <input type="checkbox"/> NON CONFORME (< 8/8)

Check list **La / les chambre(s)**Fiche critères :
9**1. La porte de toutes les chambres**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La / les chambre(s)**Fiche critères :
9**2. La ou les chambres adaptables**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Au moins une fenêtre de la chambre a son vitrage à une hauteur qui permet à une personne en fauteuil roulant de voir dehors ?	OUI	NON	OUI - Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.
Du côté de la future aire de transfert, une prise de courant et un interrupteur sont-ils prévus à 60 cm du bord du lit, à 60 cm du sol ?	OUI	NON	OUI
/2/2	

Conformité de la pièce :

 CONFORME (2/2) NON CONFORME (< 2/2)**3. Critères à vérifier en version adaptée – sur plan**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Un côté du lit est-il desservi par une aire de transfert de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - Pour information, sur le plan, la zone d'encombrement du lit sera d'au moins 160 sur 200 cm pour une chambre double et 90 sur 200 cm pour une chambre simple.
Au moins une fenêtre de la chambre est accessible par une zone d'accès de 90 cm ?	OUI	NON	OUI - La fenêtre concernée est celle dont le vitrage permet à une personne en fauteuil roulant de voir dehors.
Au moins un espace de rangement est-il accessible par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - Par occupant, la chambre doit comprendre un espace de rangement de 90 cm sur 60 cm de profondeur.
/3/3	

Conformité de l'adaptabilité de la ou les chambre(s) :

 CONFORME (3/3) NON CONFORME (< 3/3)

Check list

Porte d'accès à l'espace extérieur privatif

(Terrasse, balcon, jardin, ...)

Fiche critères :
10

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 95 cm	< 95 cm	LP 95 cm FP 103 cm Baie de 110 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI ou Ressaut de max 5 cm	Marche de plus de 5 cm	OUI ou Max 5 cm
Si le passage se fait par un ressaut de maximum 5 cm, le placement d'un passe-seuil a-t-il été prévu ?	OUI	NON	OUI - Pour valider le passe-seuil, celui-ci doit être desservi (dans son prolongement) par une aire de rotation de 150 cm du côté extérieur
Côté intérieur, y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation peut être réservée.
Côté intérieur, le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant?	OUI	NON	OUI
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/6/6	

Conformité de la porte :

 CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list **Porte éventuelle dans ou desservant le logement**

Fiche critères :
11

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5)

NON CONFORME (< 5/5)

Partie III

CHECK-LIST DE VÉRIFICATION

3. LE LOGEMENT ADAPTÉ

Check list La porte d'entrée du logement

Fiche critères :
1

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte d'entrée du logement ?	Min. 95 cm	< 95 cm	LP 95 cm - FP 103 cm - Baie de 110 cm
Le passage de la porte se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - Si le logement est passif : le ressaut peut être de max 2 cm mais le bord sera arrondi/biseauté.
Le poids d'usage de la porte est inférieur ou égal à 5KGf ?	OUI Ouverture automatisée assistée	NON	OUI ou ouverture automatisée/assistée. Si une automatisation de la porte est demandée par l'habitant, celle-ci est à sa charge si la porte est conforme. Elle est à la charge du maître d'ouvrage si la porte a un poids > 5kgF.
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte côté extérieur ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte côté intérieur ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Du côté extérieur, à quelle distance d'un mur rentrant se trouve la poignée ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
Du côté intérieur, à quelle distance d'un mur rentrant se trouve la poignée ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm La longueur peut être prise entre le mur rentrant et la partie centrale de la poignée.
La poignée est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	Poignée en J, lisse verticale. Les bords doivent être arrondis ou adoucis. A proscrire les poignées en forme de boule.
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > à 80 cm	Hauteur d'usage à 80 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/10/10	

Conformité de la porte :

CONFORME (10/10)

NON CONFORME (< 10/10)

Check list **La circulation dans le logement**

Fiche critères :
2

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de circulation dans les couloirs ?	Min. 120 cm	< 120 cm	Min. 120 cm
Toutes les portes donnant sur les couloirs sont-elles desservies par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte concernée.
La circulation dans le logement est-elle de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - La circulation dans le logement doit se faire de plain-pied. Il ne peut y avoir de ressaut lié au changement de revêtement entre les pièces.
/3/3	

Conformité de la circulation dans le logement :

CONFORME (3/3) NON CONFORME (< 3/3)

Check list **Le hall d'entrée**Fiche critères :
3

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il un hall d'entrée ?	OUI	NON	OUI - Obligatoire
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte d'entrée?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte d'entrée.
Si d'autres portes donnent sur le hall d'entrée, sont-elles desservies par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte concernée.
Le hall d'entrée est-il équipé d'un vestiaire ?	OUI	NON	OUI - Obligatoire
Le vestiaire présente-t-il une profondeur de min 60 cm ?	OUI	NON	OUI
Quelle est la profondeur du vestiaire ?	Min. 65 cm Min. 90 cm Min. 120 cm Min. 150 cm	< 65 cm < 90 cm < 120 cm < 150 cm	Min. 65 cm si 1 chambre Min. 90 cm si 2 chambres Min. 120 cm si 3 chambres Min. 150 cm si 4 chambres et plus
/6/6	

Conformité du hall :

 CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list **Le débarras**Fiche critères :
4

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il un débarras dans le logement ?	OUI	NON	OUI - Obligatoire, en plus du vestiaire.
Localisation de ce débarris :	Dans ou à proximité du hall d'entrée Dans la buanderie	Autre	Le débarras doit se situer soit : • dans ou à proximité du hall d'entrée ; • dans la buanderie.
Quelle est la taille du débarris ?	Min. 100 x 60 cm	< 100 x 60 cm	Min. 100 cm de large Min. 60 cm de profondeur
Description du débarris :	Placard Espace au sol dans la buanderie	Autre	Le débarris doit se présenter soit sous la forme d'un placard encastré, soit en tant qu'espace libre au sol lorsqu'il se trouve dans la buanderie.
Une aire de rotation réservée se trouve-t-elle juste devant le placard ?	OUI	NON	OUI - En dehors du débattement de la porte du placard si celle-ci n'est pas coulissante.
/5/5	

Conformité du débarris : CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **Les équipements du logement**

Fiche critères :
5

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Un emplacement est-il prévu pour la machine à laver et le séchoir ?	OUI	NON	OUI - Les 2 appareils doivent être placés côte à côte
Une aire de rotation est-elle présente devant les appareils ?	OUI	NON	OUI
Dans chaque pièce, y a-t-il au moins une prise à 80 cm du sol et placée à 50 cm d'un angle rentrant ?	OUI	NON	OUI
Dans les studios et logements 1 chambre, les équipements tels que interrupteurs et thermostat, ... sont-ils à bonne hauteur ?	OUI ou Alternative	NON	OUI - Dans les logements où une PMR pourrait vivre seule, les équipements doivent être placés: <ul style="list-style-type: none">• entre 80 et 90 cm du sol, et ;• à 50 cm d'un angle rentrant. Une alternative à distance est acceptée : application GSM, domotique, ...
/4/4	

Conformité des équipements :

CONFORME (4/4) NON CONFORME (< 4/4)

Check list **Le séjour**Fiche critères :
6**1. La porte menant au séjour**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **Le séjour**Fiche critères :
6**2. Utilisation de la pièce**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert un côté de la table ?	OUI	NON	OUI
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm en dehors du mobilier autant dans la zone de prise de repas que dans la zone de séjour ?	OUI	NON	OUI
Au moins une fenêtre de la pièce est-elle accessible par une zone d'accès de 90 cm ?	OUI	NON	OUI – La fenêtre concernée est celle dont le vitrage permet à une personne en fauteuil roulant de voir dehors.
/3/3	

Conformité du séjour :

CONFORME (3/3) **NON CONFORME (< 3/3)**

Check list **La cuisine**Fiche critères :
7**1. L'accès au local**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 CM FP 93 CM Baie de 100 CM
Si la porte est battante, peut-elle être ouverte à 180° ?	OUI	NON	OUI
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min 50 cm
La poignée est-elle facilement préhensible?	OUI	NON	OUI - Poignée en J, lisse verticale. Les bords doivent être arrondis ou adoucis. A proscrire, les poignées en forme de boule.
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > à 80 cm	Hauteur d'usage à 80 cm, une lisse verticale est également acceptée.
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/8/8	

Conformité de la porte :

 CONFORME (8/8) NON CONFORME (< 8/8)

Check list **La cuisine**Fiche critères :
7**2. Utilisation de la pièce**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert le mobilier, les équipements de la pièce ainsi que l'îlot central éventuel ?	OUI	NON	OUI
Le revêtement de sol est-il présent sur l'ensemble de la superficie, même en dessous des meubles éventuels ?	OUI	NON	OUI
Les arrivées d'eau rigides ainsi que l'évacuation sont-elles encastrées dans le mur ?	OUI	NON	OUI Remarque : les siphons et évacuations déportées sur le mur sont tolérées.
A quelle hauteur se trouvent les arrivées d'eau et d'évacuation?	Max. 60 cm	> 61 cm	Max. 60 cm du sol
Quelle est la longueur disponible pour la future cuisine ?	Min. 360 cm	< 360 cm	Minimum 360 cm d'un seul tenant ou en L
/5/5	

Conformité de la pièce :

 CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La cuisine**Fiche critères :
7**3. Si le mobilier de cuisine est placé**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Toutes les commandes de la cuisine situées sur le plan de travail (boutons, poignée, interrupteurs, ...) sont-elles placées à une profondeur maximale de 50 cm ?	OUI	NON	OUI
L'évier est-il encastré dans le plan de travail et libre de tout obstacle en dessous (aucune armoire) ?	OUI	NON	OUI
Le fond extérieur des bacs d'évier est-il isolé thermiquement ?	OUI	NON	OUI
La robinetterie est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	OUI - Mitigeur ou en col de cygne.
La robinetterie est-elle orientable ?	OUI	NON	OUI
Quelle est la profondeur du plan de travail ?	60 cm	< ou > 60 cm	60 cm
Quelle est la hauteur sous le plan de travail ?	75 cm	< ou > 75 cm	75 cm
Est-ce que la plinthe des meubles mesure au moins 30 cm de haut et présente un recul de 20 cm ?	OUI	NON	OUI
Le revêtement du plan de travail est-il stratifié ?	OUI	NON	OUI - Le revêtement doit résister à la chaleur.
L'alimentation de la hotte est-elle commandée par un interrupteur situé à 80 cm du sol ou munie d'une télécommande ?	OUI	NON	OUI - Bouton à 80 cm ou sur le plan de travail ou télécommandé.
/10/10	

Conformité du mobilier :

 CONFORME (10/10) NON CONFORME (< 10/10) SANS OBJET

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**1. L'accès au local**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 CM FP 93 CM Baie de 100 CM
Si la porte est battante, peut-elle être ouverte à 180° ?	OUI	NON	OUI
Si la porte est battante, la porte s'ouvre-t-elle vers l'extérieur ?	OUI	NON	OUI
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La poignée est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	OUI - Poignée en J, lisse verticale. Les bords doivent être arrondis ou adoucis. A proscrire les poignées en forme de boule
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > 80 cm	Hauteur d'usage à 80 cm. Une lisse verticale est également acceptée
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/9/9	

Conformité de la porte :

CONFORME (9/9) NON CONFORME (< 9/9)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**2. L'espace de douche**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
L'aire de transfert du (futur) siège de douche est-elle du même côté que celle de la toilette ?	OUI	NON	OUI - De gauche à droite et de droite à gauche.
L'accès à l'espace de douche se fait-il de plain-pied ?	OUI Douche à l'italienne Receveur extraplat	NON	OUI - L'espace de douche doit être accessible de plain-pied, une pente de 2% maximum permet l'évacuation des eaux. Un receveur de douche extra-plat s'il ne crée pas un ressaut supérieur à 1 cm.
Le (futur) siège de douche est-il desservi par une aire de transfert ?	OUI	NON	OUI - Une aire de transfert de minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large est libre d'obstacle. Cette aire de transfert se mesure par rapport à l'axe du (futur) siège de douche.
Le sol est-il antidérapant ?	OUI	NON	OUI
Les murs jouxtant l'espace de douche sont-ils renforcés ?	OUI	NON	OUI - Les murs jouxtant l'espace de douche doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur pour permettre le placement du (futur) siège de douche.
Quelle est la taille de l'espace de douche ?	Min. 90 x 120 cm	< 90 x 120 cm	Min. 90 x 120 cm
La robinetterie est-elle correctement placée ?	OUI	NON	OUI - La robinetterie doit être placée : <ul style="list-style-type: none">• sur le côté le plus long du (futur) bac de douche entre 40 et 60 cm du mur du fond, et ;• entre 90 et 95 cm du sol pour le robinet principal.
/7/7	

Conformité de l'espace douche :

 CONFORME (7/7) NON CONFORME (< 7/7)

Check list **La salle de bain**Fiche critères :
8**3. La toilette**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
La toilette est-elle desservie par une aire de transfert ?	OUI	NON	<p>OUI</p> <p>- Une aire de transfert de minimum 130 cm de profondeur et de minimum 110 cm de large est libre d'obstacle. Cette aire de transfert se mesure par rapport à l'axe de la cuvette. Si un receveur de douche est présent, l'aire de transfert ne peut pas empiéter sur ce dernier.</p>
Quelle est la hauteur de la cuvette, planche incluse ?	50 cm	< 48 > 52	La norme est 50 cm planche incluse. Une latitude est tolérée allant de 48 à 52 cm.
Si le lavabo est sur le mur latéral de la cuvette, à quelle distance de la cuvette se trouve-t-il ?	Min. 80 cm	< 80	Min. 80 cm
Les murs jouxtant la cuvette sont-ils renforcés?	OUI	NON	<p>OUI</p> <p>- Les murs jouxtant la cuvette doivent être renforcés sur au moins 1 mètre de hauteur pour permettre le placement des barres d'appui.</p>
Une prise de courant est-elle placée à proximité de la cuvette ?	OUI	NON	<p>OUI</p> <p>- Cette prise permet le placement d'un WC japonais.</p>
/5/5	

Conformité de la toilette : **CONFORME (5/5)** **NON CONFORME (< 5/5)**

Check list **La salle de bain**

Fiche critères :
8

4. Le lavabo

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Le lavabo est-il un modèle de type PMR ?	OUI	NON	OUI - Un lavabo PMR présente une profondeur de 55 cm, est généralement plat et parfois incurvé.
Le lavabo est-il desservi par une aire de rotation ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation peut passer sous le lavabo.
Quelle est la hauteur libre sous le lavabo ?	Min. 75 cm	< 75 cm	Min. 75 cm
Quelle est la largeur libre sous le lavabo ?	Min. 60 cm	< 60 cm	Min. 60 cm, sous le lavabo, il ne peut pas y avoir de mobilier.
Les évacuations sont-elles déportées le long du mur ou encastrées ?	OUI	NON	OUI
La robinetterie est-elle placée à minimum 50 cm de la paroi adjacente ?	OUI	NON	OUI - Sa robinetterie doit être placée à une distance minimale de 50 cm, mesurée à partir de son axe et de toute paroi adjacente.
/6/6	

Conformité du lavabo :

CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list **La / les chambre(s)**Fiche critères :
9**1. La porte de toutes les chambres**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< à 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR).
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/5/5	

Conformité de la porte :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list **La / les chambre(s)**Fiche critères :
9**2. La ou les chambres adaptées**

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Un côté du lit est-il desservi par une aire de transfert de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - Pour information, la zone d'encombrement du lit sera d'au moins 160 X 200 cm pour une chambre double et 90X200 cm pour une chambre simple.
Du côté de l'aire de transfert, une prise de courant et un interrupteur sont-ils prévus à 60 cm du bord du lit, à 60 cm du sol ?	OUI	NON	OUI
Au moins une fenêtre de la chambre a son vitrage à une hauteur qui permet à une personne en fauteuil roulant de voir dehors ?	OUI	NON	OUI - Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.
Cette fenêtre est-elle accessible par une zone d'accès de 90 cm ?	OUI	NON	OUI
Au moins un espace de rangement est-il accessible par une aire de rotation de 150 cm ?	OUI	NON	OUI - Par occupant, la chambre doit comprendre un espace de rangement de 90 x 60 cm de profondeur.
/5/5	

Conformité de la ou les chambres :

CONFORME (5/5) NON CONFORME (< 5/5)

Check list

Porte d'accès à l'espace extérieur privatif

(Terrasse, balcon, jardin, ...)

Fiche critères :
10

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 95 cm	< 95 cm	LP 95 cm FP 103 cm Baie de 110 cm
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI
Si le passage se fait par un ressaut de maximum 5 cm, le placement d'un passe-seuil a-t-il été prévu ?	OUI	NON	OUI - Pour valider le passe-seuil, celui-ci doit être desservi (dans son prolongement) par une aire de rotation de 150 cm du côté extérieur.
Côté intérieur, y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte?	OUI	NON	OUI
Côté intérieur, le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant?	OUI	NON	OUI
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/6/6	

Conformité de la porte :

 CONFORME (6/6) NON CONFORME (< 6/6)

Check list Porte éventuelle dans / desservant le logement

Fiche critères :
11

A vérifier	Réponse		Attendu
	Conforme	Non conforme	
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min. 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie de 100 cm
Si la porte est battante, peut-elle être ouverte à 180° ?	OUI	NON	OUI
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI - En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR)
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min. 50 cm	< à 50 cm	Min. 50 cm
La poignée est-elle facilement préhensible ?	OUI	NON	OUI - Poignée en J, lisse verticale. Les bords doivent être arrondis ou adoucis. A proscrire les poignées en forme de boule
A quelle hauteur se trouve la poignée ?	80 cm	< ou > 80 cm	Hauteur d'usage à 80 cm. Une poignée lisse verticale est également acceptée
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI
/8/8	

Conformité de la porte :

CONFORME (8/8) NON CONFORME (< 8/8)

Partie IV

GRILLE DE RÉSULTATS

Identification du logement (Adresse exacte) : _____

Date de l'audit : _____

Les communs			
Pièces	Conforme ou sans objet	Non conforme	Manquements observés
Entrée de l'immeuble			
Les couloirs			
Les portes dans la circulation			
Ascenseur éventuel			
Boîte aux lettres			

Le logement			
Pièces	Conforme ou sans objet	Non conforme	Manquements observés
Entrée du logement			
Circulation dans le logement			
Le hall d'entrée			
Le débarras			
Les équipements du logement			
La cuisine			
La/les chambre(s)			
La salle de bain			
Accès à l'espace extérieur			
Portes du logement et des locaux associés au logement			

Un grand merci à equal.brussels pour son précieux soutien dans l'élaboration du référentiel du logement adapté et adaptable.

Ce référentiel s'inscrit dans l'action n°10 du Plan bruxellois d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques 2022-2025.

Rédactrices

Julie Martin et Stéphanie Herman de AccessAndGo-ABP asbl

Selecture

- Atingo ASBL
- Plain-pied ASBL

Validation des acteurs du logement :

- SLRB – Xavier Leto, Guillaume Sokal, Mimoun Saoudi , Diana Katzarova
- CityDev - Anna Sofia Bello Schmit, Vincent Pierchon
- Fond du logement - Montulet Fanny, Alain Vandevelde

Groupe d'utilisateurs PMR :

- Henri Bistuer – Personne en fauteuil roulant manuel
- Imelda Ngoyagoye - Personne en fauteuil roulant manuel
- Sonja Desimpel – Personne en fauteuil roulant électrique
- Paul Van Wallegem - Personne en fauteuil roulant électrique

Mise en page :

Centre d'Information sur le logement, Bruxelles Logement
© Credits photos : AdobeStock

© Bruxelles Logement
Tous droits réservés

De nombreuses autres informations sur Bruxelles Logement à l'adresse :
www.logement.brussels

Référentiel commun du logement adapté et adaptable en Région de Bruxelles-Capitale
Bruxelles, décembre 2025



BRUXELLES LOGEMENT
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Place Saint-Lazare 2 • 1035 Bruxelles
T +32 (0)800 40 400

logement@sprb.brussels
www.logement.brussels